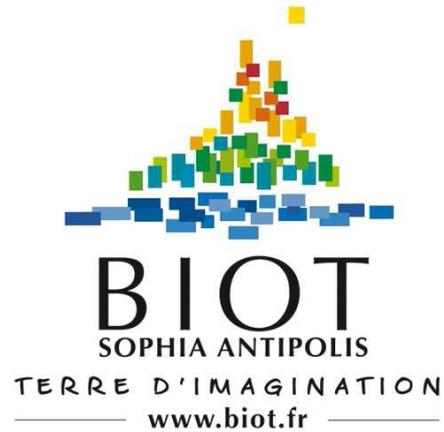




# VILLE DE BIOT



## ANALYSE FINANCIERE

2016

### *ANNEXES*

## **- SOMMAIRE -**

### ***Annexe A : - Les Recettes de Fonctionnement -***

A1 - Les produits de fonctionnement courant (produits de l'EBF) -

A2 - Les autres produits de fonctionnement –

### ***Annexe B : - Les Dépenses de Fonctionnement -***

B1 - Les charges de fonctionnement courant (charges de l'EBF) -

B2 - Les autres charges de fonctionnement -

### ***Annexe C : - L'Autofinancement – La CAF –***

C1 - La CAF brute -

C2 - La CAF nette –

### ***Annexe D : - Les Opérations d'Investissement –***

D1 - Les dépenses d'investissement –

D2 - Les recettes d'investissement –

D3 - Le Financement des investissements –

### ***Annexe E : - Le Bilan –***

E1 - Le Fonds de Roulement Net Global –

E2 - Le Besoin en Fonds de Roulement –

### ***Annexe F : - Conclusion. Principaux constats –***

## A - Les Recettes de Fonctionnement –

### A1 - Les produits de fonctionnement courant (produits de l'EBF) -

La part la plus importante de ces produits est composée **des ressources fiscales**. Si cette part reste relativement constante (77%) par rapport à l'ensemble des recettes de fonctionnement, par contre, en part de recette EBF, elle présente une progression continue, passant de 77% en 2013 à 78,66% en 2014 à 79,81% en 2015 et à 82,42% en 2016.

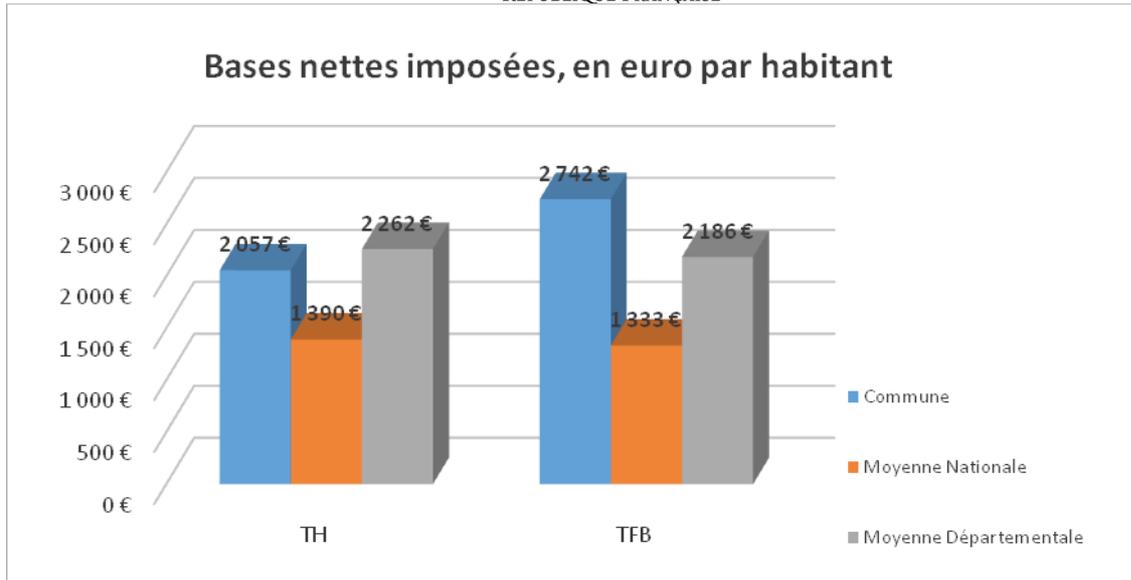
Ces ressources fiscales sont composées de quatre éléments :

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Impôts locaux</b>	5 689K€	6 079K€	6 095K€	6 551K€	7 233K€
<b>Reversements de groupements</b>	5 387K€	5 529K€	5 532K€	5 637K€	5 637K€
<b>Autres impôts et taxes</b>	1 937K€	1 273K€	1 367K€	1 060K€	924K€
<b>Compensation de fiscalité</b>	107K€	104K€	112K€	137K€	114K€
<b>Ressources Fiscales</b>	13 120K€	12 985K€	13 106K€	13 384K€	13 908K€

#### La fiscalité Directe Locale.

Avec une part de foyers non imposables de 40,9%, nettement inférieure aux moyennes départementale (45,6%) et nationale (54,7%) et un revenu fiscal moyen par foyer de 39 058€, 24,57% (23,22% en 2015) supérieur à la moyenne départementale et 53,33% (55,13% en 2015) supérieur à la moyenne nationale, la commune de Biot dispose d'une richesse fiscale importante.

La valeur locative moyenne des locaux d'habitation de la commune s'élève à 5 392€, soit 51% (52,5% en 2015) au dessus de la moyenne nationale, et 16,7% (17% en 2015) au dessus de la moyenne départementale. Aussi, les bases nettes des taxes foncières apparaissent sensiblement au dessus des moyennes nationales et départementales des communes comparables. Par contre, les bases nettes de la taxe d'habitation sont inférieures à la moyenne départementale (-9%), conséquence de la politique d'abattement appliquée.



### Caractéristiques des bases de la taxe d'habitation.

Sur les 5 dernières années, la commune n'a pas modifié sa politique d'abattement sur les valeurs locatives de TH :

- aucune majoration des abattements de droit pour charges de famille, qui restent aux valeurs minimales fixées par la loi (10% pour les personnes au rang 1 et 2 ; 15% pour les personnes de rang 3 et plus) ;
- abattement général à la base de 15% qui s'applique sur les valeurs locatives cadastrales depuis 1981 ;
- abattement spécial à la base de 10% en faveur des personnes handicapées (contribuables titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité ou titulaires de l'AAH, ou titulaires de la carte d'invalidité, ou atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence, ou occupant leur logement avec une personne remplissant une des quatre conditions précédentes), instauré depuis 2009. L'abattement spécial en faveur des personnes de conditions modestes n'a pas été instauré.

Le montant des bases exonérées dans le cadre de cette politique d'abattement s'élève à 3,039 millions d'euros, expliquant le niveau inférieur des bases de TH communales par rapport aux bases départementales.

La part de résidences secondaires ne bénéficiant d'aucun abattement est en constante diminution (17,6% en 2013, 16,7% en 2014, 15,4% en 2015 et **14,8% en 2016**), nettement au dessus de la moyenne nationale des communes comparables (7,9%), mais sensiblement en dessous de la moyenne départementale (22,8%).

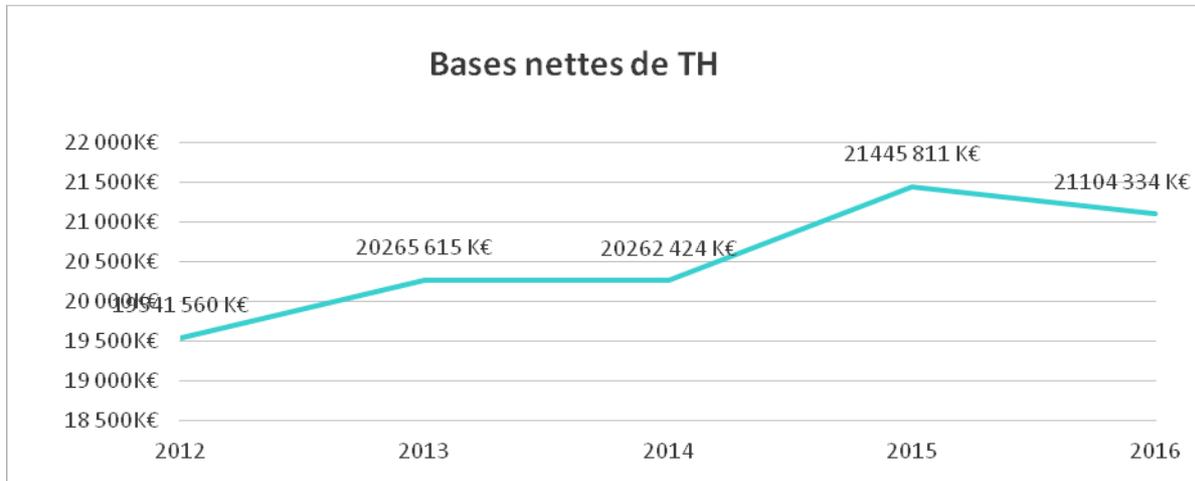
Après être resté relativement stable de 2012 à 2014 (4 700 +/-1%), le nombre de logement imposé progresse de 3,9% en 2015, atteignant 4 917, pour revenir à 4 861 logements en 2016 (-1,1%). Parallèlement, le nombre d'articles de rôle passe de 4 863 à 5 060 (+4%) en 2015, pour revenir à 4 950 (-2%) en 2016.

Le nombre de contribuables bénéficiant d'un abattement

- général à la base baisse de 8% (de 3 898 à 3 779) suivant la diminution du nombre de logements imposés ;
- pour charge de famille s'élève à 2 235 pour les rangs 1 et 2 , et 216 pour les rangs 3 et plus ; en baisse de 2% ;
- spécial handicapé est au nombre de 12 (14 en 2015), représentant une perte de base de 6 468€.

Par contre, le nombre de foyers ne payant pas de TH (exonération ou cotisation inférieure au seuil de recouvrement) progresse sensiblement, passant de 375 à 425, essentiellement du fait des exonérations communales (articles 1414 I et Ibis).

En 2016, 46% des assujettis à la TH payent des cotisations supérieures à 800€, représentant 81,5% du total de la TH encaissée par la commune : concentration en légère augmentation du fait de l'influence des abattements et de l'évolution du nombre des résidences secondaires.



L'ensemble de ces évolutions conduit, déjà, à une relative stagnation des bases nettes de TH imposées.

Mais en plus, en 2016, l'article 75 de la loi de finances a réinstauré le bénéfice de l'exonération de TH prévu au I de l'article 1414 du CGI aux contribuables qui ont perdu en 2015 le bénéfice de la demi part supplémentaire de quotient familial.

En effet, les contribuables célibataires, divorcés, séparés ou veufs, vivant seuls et ayant supporté seuls la charge d'un enfant pendant au moins 5 ans bénéficiaient, depuis 2009, d'une demi part de quotient familial supplémentaire.

Cette demi part a été supprimé en 2015, conduisant à sortir de l'exonération de TH de nombreuses personnes âgées, alors que leur revenu réellement perçu n'avait pas été augmenté.

Cette demi part a été réinstaurée en 2016, ayant pour conséquence une sensible augmentation des contribuables exonérés de TH (voir ci-dessus) et donc une baisse des bases nettes imposées.

S'agissant d'une décision du législateur, cette perte de produit fiscal est compensée, mais seulement en N+1, soit en 2017.

Au final, les bases nettes de TH imposées présentent, pour la première fois sur l'ensemble de la période examinée, une baisse de 1,6%.

### Caractéristiques des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Si la collectivité a la possibilité de voter de nombreuses exonérations afin de développer des politiques ciblées (exonérations en faveur de l'implantation de certaines entreprises, exonérations pour favoriser l'innovation et la recherche, exonérations pour favoriser les actions en faveur de la protection de l'environnement, exonération en faveur de certaines activités ou de certains logements), aucune délibération n'a été prise en ce sens dans les 5 années examinées.

De même, la collectivité a la possibilité de supprimer la part communale de certaines exonérations de droit votées par la représentation nationale (exonération de 2 ans pour tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1<sup>ier</sup> janvier 1992, ou uniquement des immeubles non financés au moyen de prêts aidés de

l'Etat, de prêts conventionnés ou du prêt à taux zéro ; exonérations de 5 ans en faveur des immeubles situés dans les zones franches urbaines ; exonération de 5 ans pour les immeubles situés dans les bassins d'emploi à redynamiser).

Aucune suppression n'ayant été votée sur la période, les exonérations de droits s'élèvent, pour 2016, à 198 911€.

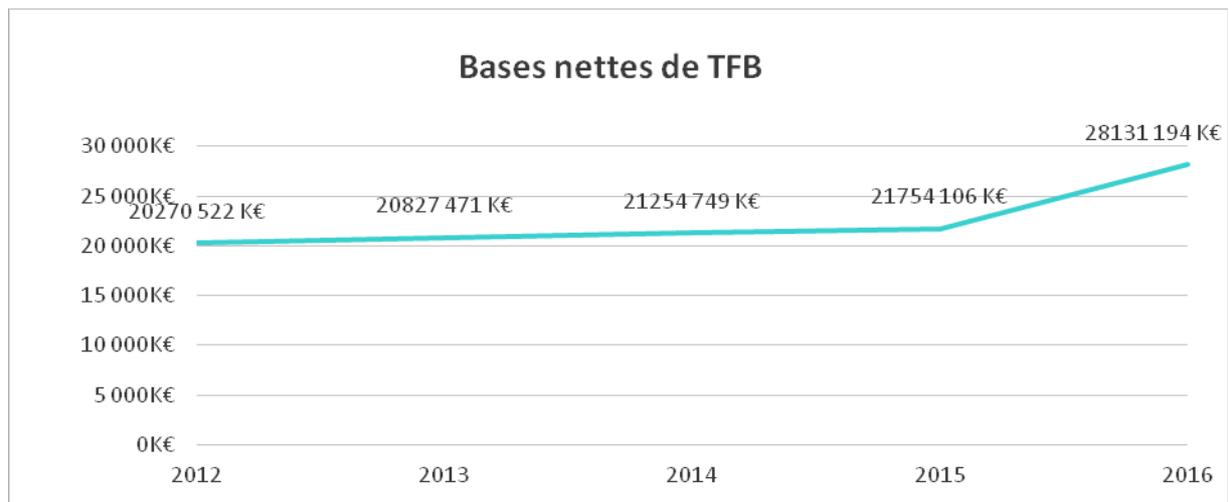
Le nombre de foyer redevable de la TFB continue sa progression : +5,6% en 2016 (2015 : +0,7%), pour atteindre le chiffre de 4 853 articles de rôle.

Le nombre de ceux ne payant pas de cotisation est en légère baisse : 182 en 2016 contre 190 en 2015 (dont 40 exonérés et 142 dont la cotisation est inférieure au minimum).

L'année 2016 a vu l'application de la revalorisation des bases de Sophia, ainsi que des requalifications qui en ont découlées, renforçant les caractéristiques déjà relevées dans la composition des bases.

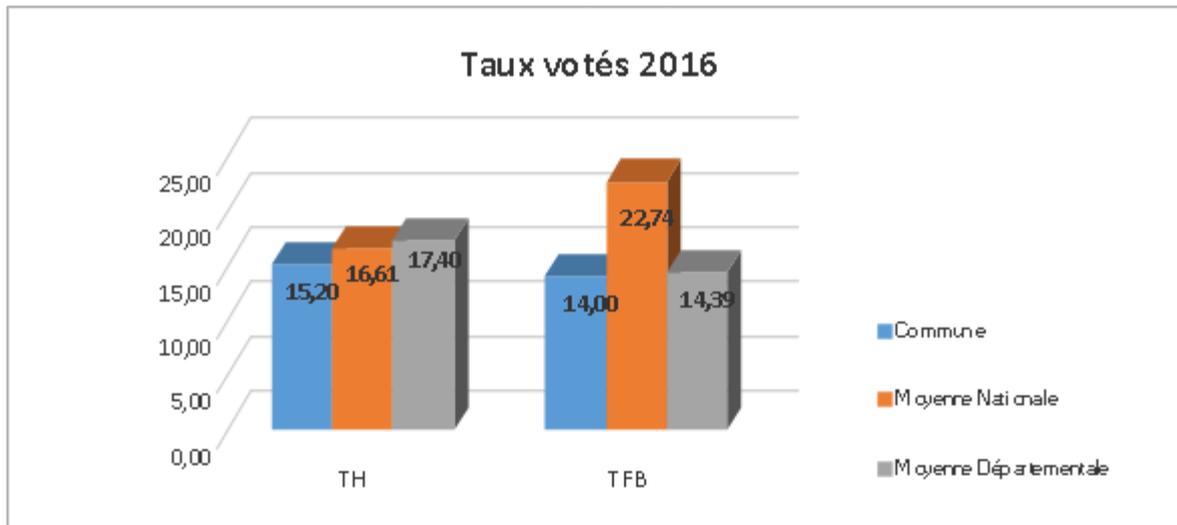
Ainsi, la part des locaux d'habitation ordinaire est faible : 48,2% (60,9% en 2015) contre une moyenne départementale de 65,6% et nationale de 61,1%), alors que la part des locaux à usage professionnel ou commercial est très importante : 49% (35,8% en 2015), contre une moyenne départementale de 28,8% et nationale de 21,9%).

De ce fait, on assiste à une forte concentration des cotisations : les redevables payant plus de 750€ de TFB représentent 50,6% des imposés, mais couvrent 93% du total perçu par la commune.



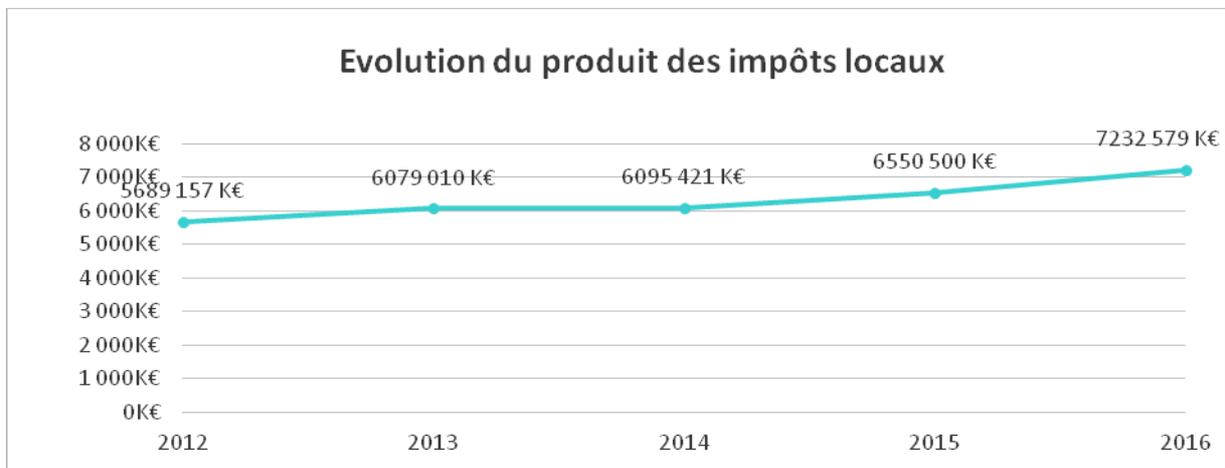
L'ensemble de ces données, et en particulier la revalorisation des bases de Sophia conduit à une forte évolution des bases de TFB qui progressent de 29,3% en 2016, passant désormais nettement au dessus des bases de TH.

### Caractéristiques des taux votés.



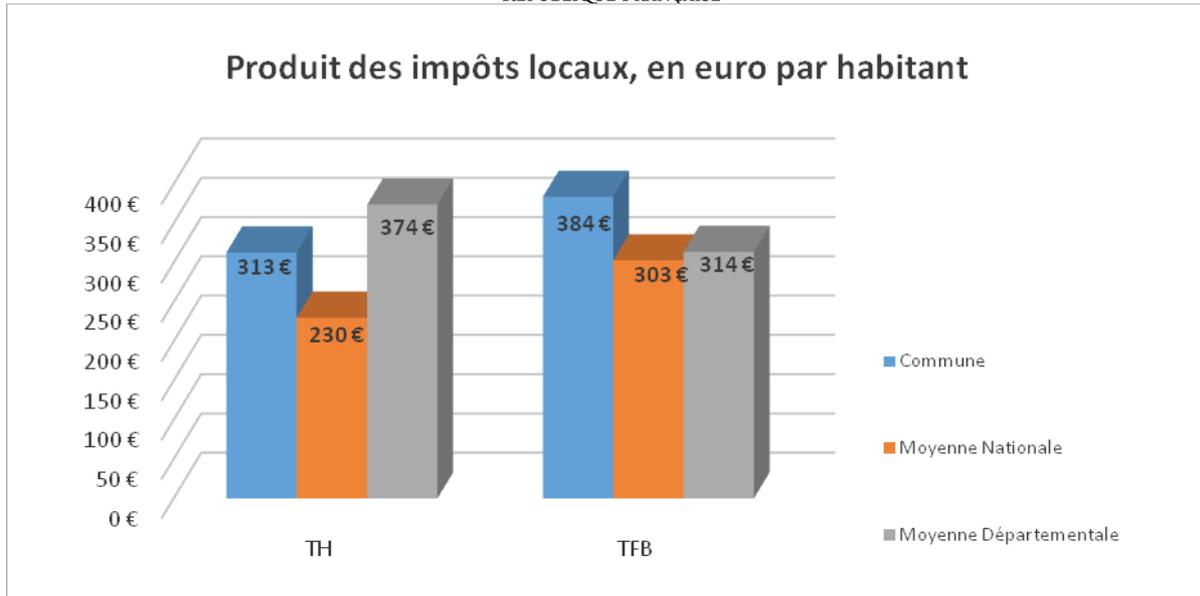
Les taux votés sont sans changement depuis 2009 : 15,2% pour la TH, 14% pour la TFB et 12,6% pour la TFNB, sensiblement en dessous des taux moyens votés par les communes comparables (attention, la commune a changé de strate, donc d'éléments de comparaison, en 2015).

L'ensemble de ces caractéristiques montre que, si, compte tenu du niveau constaté, la commune ne dispose que de peu de marge de manœuvre sur les bases, par contre, elle conserve d'importantes marges sur les abattements, ainsi que sur l'évolution de ses taux, tant sur la TH que sur la TFB



Sur les 5 dernières années, l'évolution du produit des impôts locaux suit l'évolution des bases, et plus particulièrement celle des bases de TH, évolution la moins régulière, jusqu'en 2015, et celles de TFB en 2016.

Elle se traduit par une progression moyenne de 6,25% par an, avec deux années de forte progression : +7,5% en 2015, du fait de l'évolution des bases de TH et +10,4% en 2016 suite à l'évolution des bases de TFB.



Compte tenu des politiques de taux et d'abattements menées, le produit par habitant de la TH apparaît en retrait par rapport aux moyennes des communes comparables (-16,3% par rapport à la moyenne départementale).

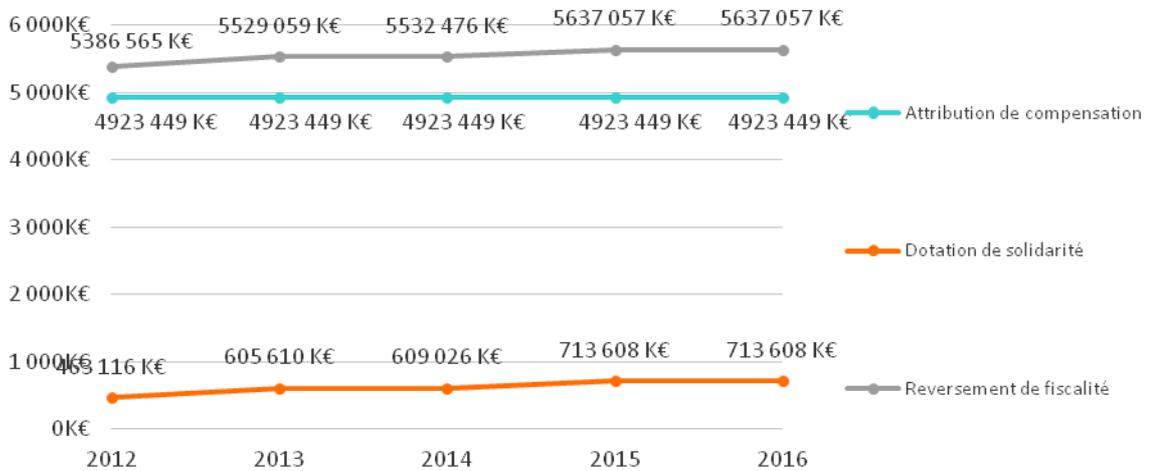
Par contre, la revalorisation des bases de Sophia conduit la commune, malgré la faiblesse du taux voté, à percevoir un produit de TFB supérieur à la moyenne départementale : +22% .

### **La fiscalité reversée.**

**La fiscalité reversée**, exclusivement par la CASA, est constituée de deux parts :

- l'attribution de compensation qui est basée sur le montant de taxe professionnelle encaissé par la commune en 2001 et diminué des conséquences financières des transferts de compétences dans le cadre de l'intercommunalité ;
- la dotation de solidarité communautaire, d'un montant global d'environ 4 millions, portée à 4,7 millions en 2013, puis à 6 millions en 2015, répartie entre les communes de la CASA selon des critères qui ont été profondément modifiés en 2015 en application de la loi 2014-173 du 21/02/2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Désormais deux enveloppes sont constituées :
  - o une enveloppe solidarité représentant 65% du total de la DSC, répartie pour 45% selon les critères légaux (écart au potentiel fiscal, population) et 20% selon des critères de charges (écart de revenu par habitant, enfants de 3 à 16 ans, logements sociaux et longueur de voirie) ;
  - o une enveloppe économique représentant 35% du total de la DSC, répartie pour 30% en fonction de la croissance historique (différence entre les recettes 2002 et N-1 sur produits encaissés par la CASA), et pour 5% en fonction de la croissance annuelle (différence CFE+CVAE entre N-1 et N).

### Evolution de la fiscalité reversée.

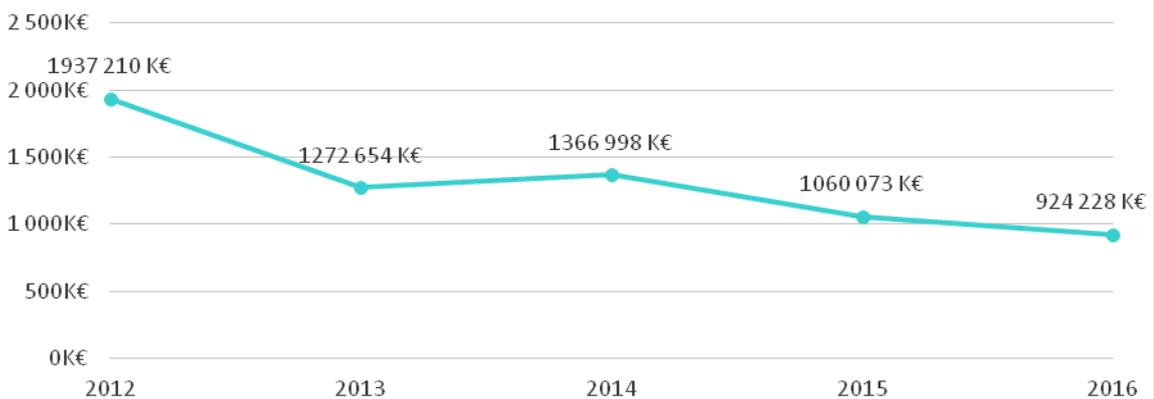


Compte tenu du mode de calcul et de l'absence de transfert significatif de nouvelles compétences, la fiscalité reversée reste globalement stable sur l'ensemble de la période, à environ 5,5 millions d'euros, avec une progression moyenne de 1% par an, mais totalement stable de 2015 à 2016.

Seule la dotation de solidarité présente une évolution en 2013 (+2,65%) et en 2015 (+1,89%), en liaison avec l'augmentation du volume des crédits distribués par la CASA, et compte tenu des nouveaux critères de répartition.

### Les autres impôts et taxes.

#### Evolution des autres impôts et taxes



En 2016, les autres impôts et taxes poursuivent la baisse entamée en 2013, et conduisant à une perte de près de 50% en 4 ans.



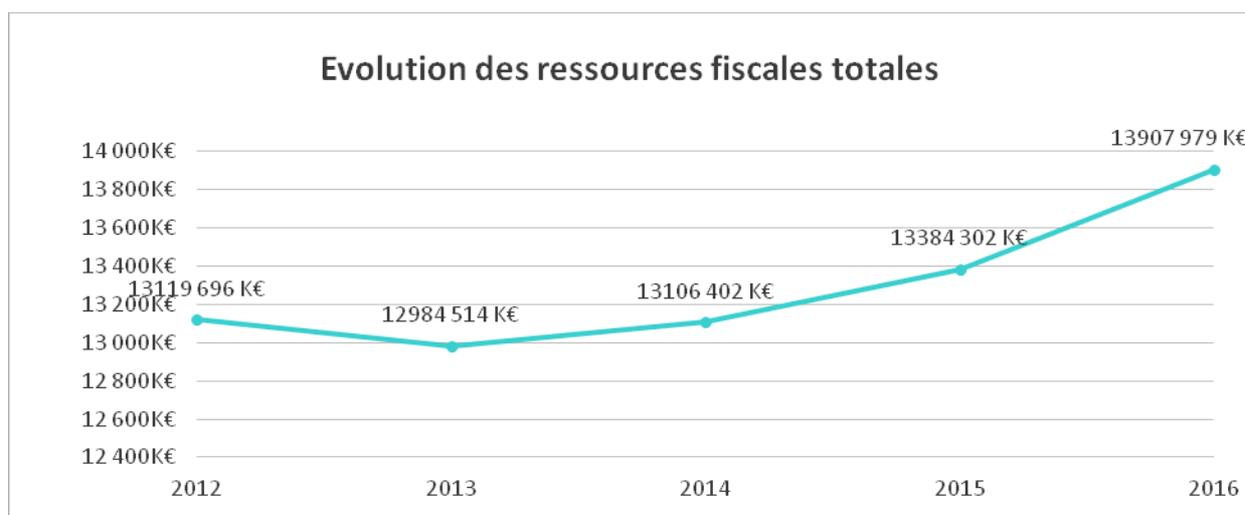
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au-delà de la stabilisation de la taxe sur l'électricité (qui passe de 330 000€ en 2014 à 315 000€ en 2015 pour revenir à 324 000 en 2016) et l'effritement, faible mais constant, des droits de mutation (de 923 000€ en 2014 à 882 500€ en 2015 et à 868 000€ en 2016), les deux évolutions les plus significatives de 2016 concernent :

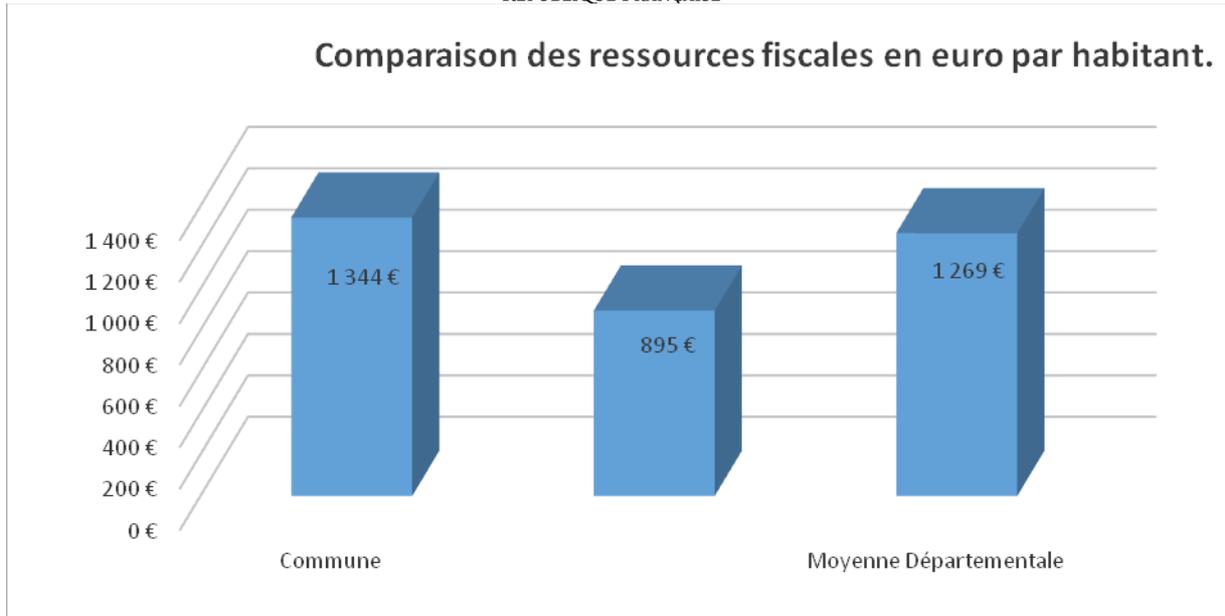
- la taxe de séjour qui passe de 102 700€ en 2015 à 180 000€ en 2016 : un meilleur suivi de la taxe de séjour a permis d'encaisser des rappels sur 2015, et d'affiner les rattachements de produit ;
- la montée en puissance des prélèvements : au titre de la loi SRU (+11 000€), du fonds de péréquation (+78 300€, le reversement imposé à la commune passant de 50 600€ en 2013 à 133 200€ en 2015 et 211 450€ en 2016), et, pour la première année, au bénéfice de l'office du tourisme (120 000€).

Enfin, la quatrième composante : **les compensations versées par l'Etat**, bien qu'en baisse, se situe à un niveau faible, sans influence sur l'évolution globale des ressources issues de la fiscalité.



L'ensemble des évolutions de ces divers produits conduit à des ressources fiscales qui progressent de 1,5% en moyenne chaque année sur la période examinée, avec deux cycles :

- de 2012 à 2014, période de stagnation : l'évolution limitée de la fiscalité directe permettant, tout juste, de couvrir la montée en puissance des reversements mis en place dans le cadre de la péréquation (SRU, article 125 de la loi de finances de 2011) ;
- 2015 et 2016, reprise d'une progression plus significative : +2,12% et +3,91%, exclusivement grâce au dynamisme des bases fiscales, suite à l'augmentation de la population (TH en 2015) et à la revalorisation des bases de Sophia (TF en 2016).



En 2016, le niveau des ressources fiscales encaissées par la commune se situe 6% au dessus de la moyenne départementale des communes de même strate, et 50% au dessus de la moyenne nationale.

\*\*\*\*\*

**Les dotations et participations** restent, de peu compte tenu des évolutions du secteur, le deuxième apport de ressources. Il s'agit, d'une part des versements encaissés au titre des dotations d'Etat, et d'autre part des subventions et participations reçues de divers tiers en vertu de la réglementation ou en exécution de contrats ou conventions.

Représentant en moyenne 9,2% du total des recettes de fonctionnement et 9% des recettes EBF, cette part est en constante diminution depuis 2013.

## Evolution des dotations et participations



Si l'évolution globale des dotations et participations encaissées sur l'ensemble de la période apparaît limitée

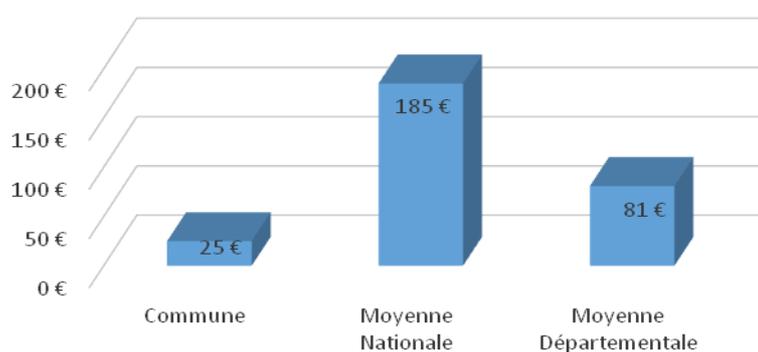
	2012	2013	2014	2015	2016
<b>DGF</b>	989K€	1 024K€	913K€	600K€	257K€
<b>Part. collectivités et etab. Publics</b>	1 002K€	1 354K€	1 137K€	1 199K€	1 202K€
<b>Autres participations</b>	41K€	42K€	40K€	98K€	73K€
<b>Dotations et Participations</b>	<b>2 032K€</b>	<b>2 420K€</b>	<b>2 090K€</b>	<b>1 898K€</b>	<b>1 532K€</b>

(-5,75% en moyenne par an), par contre, l'évolution des trois dernières années est particulièrement forte : -13,6% en 2014, -9,2% en 2015, -19% en 2016.

Les participations encaissées de la région, du département des autres communes et surtout de la CAF évoluent que faiblement. L'augmentation de 5,4% constatée en 2015 s'explique par l'encaissement d'une aide exceptionnelle de la CASA suite à la catastrophe naturelle que la commune a subie.

La forte évolution à la baisse s'explique donc exclusivement par la diminution de la DGF encaissée par la commune : malgré l'augmentation de sa population de 3,7% entre 2013 et 2016, la DGF versée a baissé de 75%, passant de 1 024K€ à 257K€, dont -57% en 2016.

## Comparaison de la DGF encaissée en euro par habitant.



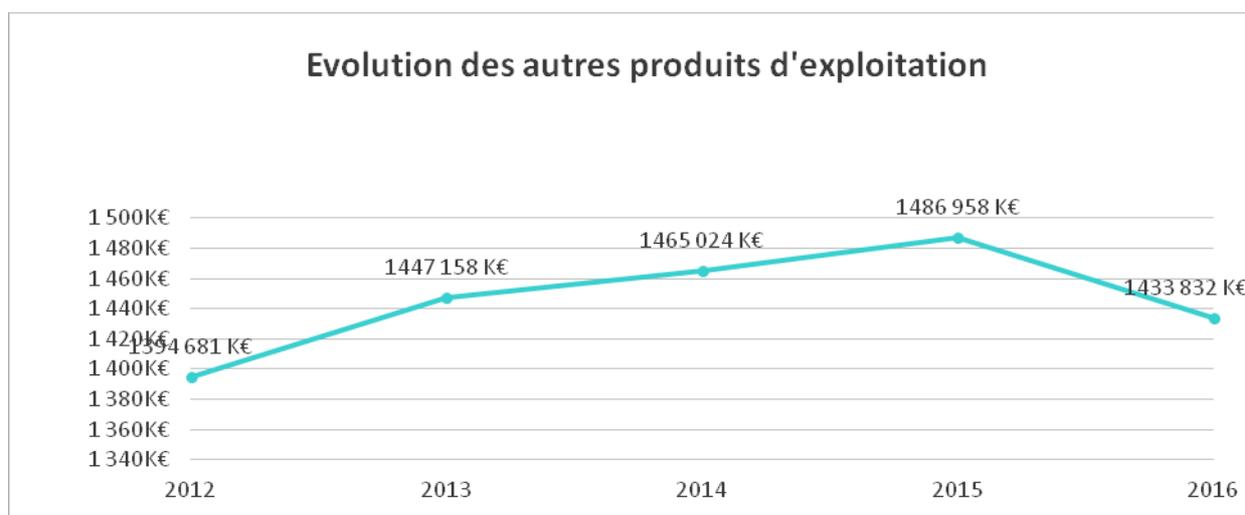
Même si la comparaison est à prendre avec précaution compte tenu de la position de la commune dans la partie basse de la tranche des communes comparables, le montant de la DGF encaissée paraît très en retrait par rapport aux moyennes départementales et nationales des communes de la même strate.

\*\*\*\*\*

Les dernières évolutions sont à rechercher dans le troisième composant des recettes de fonctionnement courant : **les autres produits**.

Ils représentent une part stable des recettes EBF de 8,5% environ sur l'ensemble de la période.

Ils sont constitués de multiples produits : l'ensemble des droits réclamés en contrepartie de services (de stationnement, sportifs, culturels, sociaux, péri scolaires), remboursements de frais de diverses collectivités, locations d'immeubles (loyers et charges), redevances des fermiers...

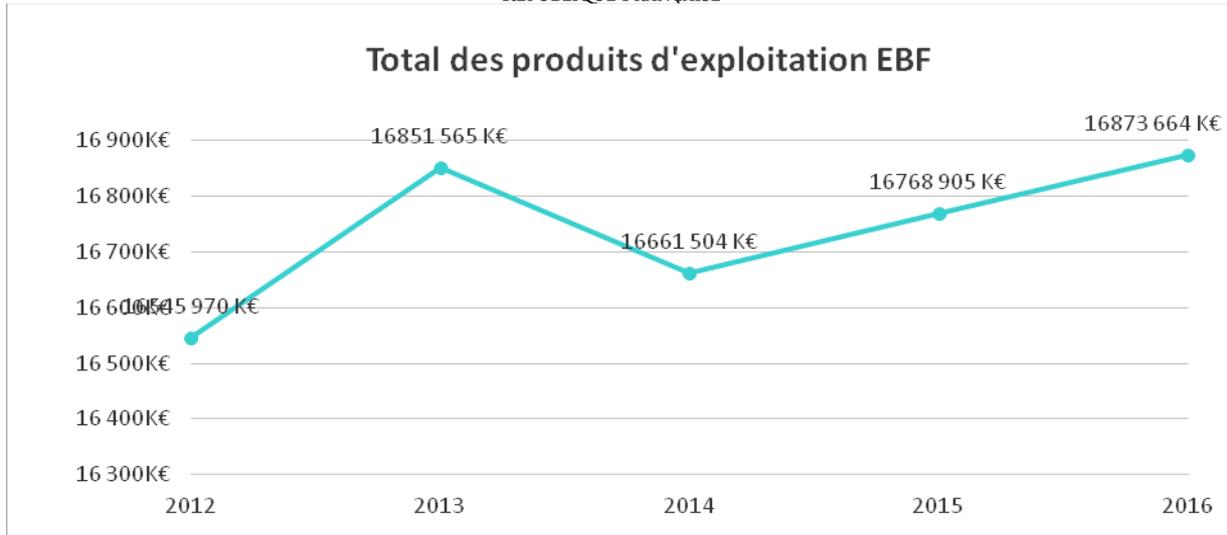


	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Produits funéraires</b>	28K€	16K€	13K€	18K€	17K€
<b>Occupation du domaine public</b>	0K€	1K€	0K€	0K€	0K€
<b>Redevances et droits</b>	784K€	798K€	857K€	880K€	906K€
<b>Remboursement de frais</b>	440K€	469K€	466K€	473K€	371K€
<b>Travaux en régie</b>	13K€	7K€	7K€	2K€	9K€
<b>Redevances de brevet et droits</b>	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
<b>Revenus des immeubles</b>	123K€	140K€	104K€	99K€	96K€
<b>Redevances des fermiers</b>	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
<b>Autres produits divers</b>	6K€	16K€	18K€	15K€	34K€
<b>Autres Produits d'exploitation</b>	<b>1 395K€</b>	<b>1 447K€</b>	<b>1 465K€</b>	<b>1 487K€</b>	<b>1 434K€</b>

En faisant abstraction des évolutions internes d'un produit à l'autre, souvent dues à des aléas dans l'imputation comptable, ces autres produits connaissent, sur les 5 années examinées, une relative stabilité : +0,7% de progression moyenne annuelle.

La baisse constatée en 2016 s'explique uniquement par la modification dans la comptabilisation de la part des tickets restaurant remboursée par les agents bénéficiaires : la réglementation impose désormais de la comptabiliser en réduction de la masse salariale.

### Synthèse des produits EBF:



A l'exception de l'année 2013 dont l'augmentation atypique s'explique par des rattachements, en particulier sur les subventions versées par la CAF, les produits d'exploitation (EBF) n'évoluent que faiblement sur ces 5 dernières années, passant de 16 546K€ en 2012 à 16 874K€ en 2015, soit une progression moyenne et régulière de 0,5% par an.

Les années 2015 et 2016 sont très représentatives de cette évolution avec une progression de 0,64% et de 0,62% : dans les deux cas, la progression significative des ressources fiscales (+2,12%, +3,91%), parvenant tout juste à compenser la baisse des dotations (-9,2%, -19,3%), en particulier de la DGF (-57% en 2016).

## **A2 - Les autres produits de fonctionnement -**

D'un niveau peu élevé, les autres produits de fonctionnement n'ont qu'une très faible influence sur le total des recettes de fonctionnement.

### **- Les produits courants non financiers -**

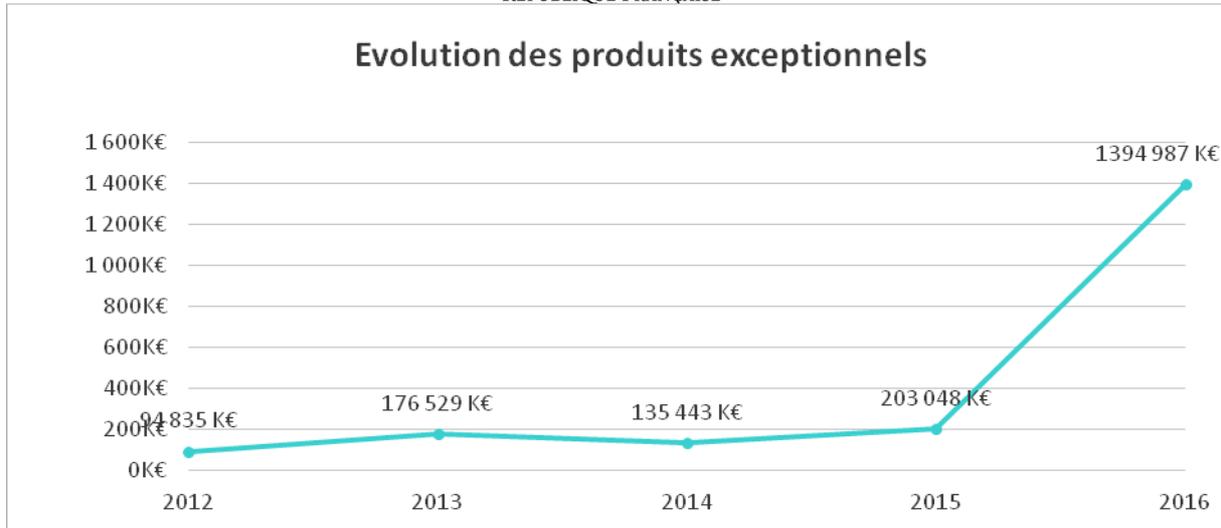
Exclusivement composés de recettes d'ordre (reprises sur amortissements, sur provisions, transferts de charges d'exploitation), ces produits ne sont qu'anecdotiques compte tenu de la politique d'amortissement et de provision appliquée.

Seule apparaît en 2015 une recette de 139K€, correspondant à l'annulation de l'amortissement de la subvention versée à VINCI PARK suite à l'annulation du projet des Bâchettes, et en 2016, une recette de 131K€ en reprise d'amortissements, résultat du début d'ajustement de l'actif de la commune.

### **- Les produits financiers -**

Inexistants pour la commune.

### **- Les produits exceptionnels -**



Essentiellement composés d'annulations de mandats sur exercices antérieurs, les produits exceptionnelles sont restées à un niveau faible jusqu'en 2015 (le niveau un peu plus élevé de 2015 s'explique par le titrage, pour 122K€, de la répartition de la trésorerie de l'ancien syndicat de transport SILLAGES, suite à la conclusion du contentieux datant de 2002).

Par contre, ces produits connaissent une très importante augmentation en 2016, conséquences de trois éléments :

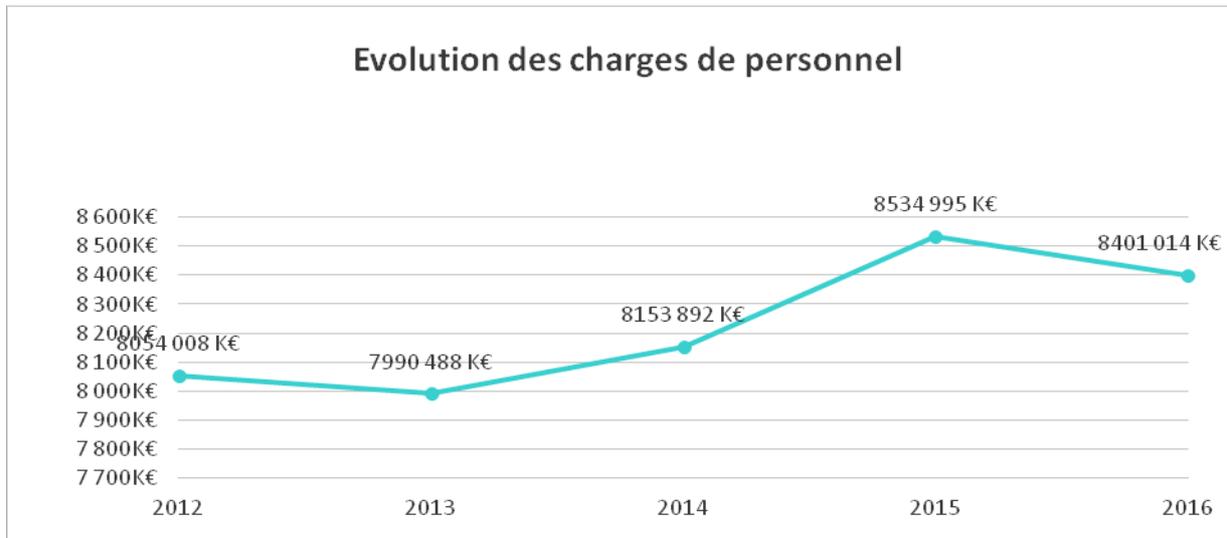
- la vente, pour 155K€, d'un appartement reçu en dotation ;
- la régularisation des reprises de subventions non effectuées, suite au début des travaux de fiabilisation de l'actif ;
- L'encaissement, pour plus de 800 000€, des remboursements des assurances suite à la catastrophe naturelle de 2015.

## B - Les Dépenses de Fonctionnement –

## B1 - Les charges de fonctionnement courant (charges de l'EBF) -

La part la plus importante des charges courantes de fonctionnement est constituée, sans surprise, par **les frais de personnel**.

Si leur poids dans le total des dépenses de fonctionnement a sensiblement diminué (de 57% en 2014 à 53% en 2015), c'est uniquement du fait de la progression des autres dépenses, et particulièrement en 2015 des charges exceptionnelles. En 2016, ces autres dépenses retrouvant un niveau plus normal, les charges de personnel représentent près de 59% des dépenses de fonctionnement, et 64% des charges EBF (en légère progression : 62,5% en 2015),



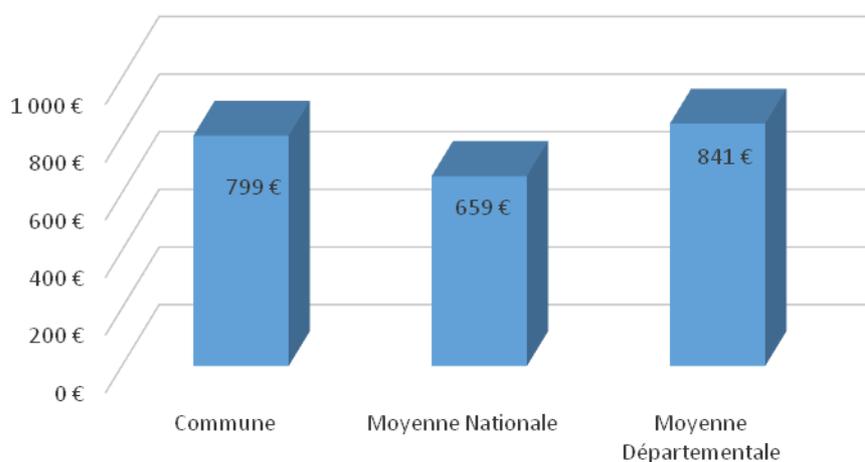
Après être restées relativement stables de 2010 à 2013 (+1,95% sur 3 ans soit 0,7% par an en moyenne), les charges de personnel présentent une accélération en 2014 : +2%, et surtout en 2015 avec une progression de +4,7%.

Cette évolution s'explique par la conjonction de deux mouvements :

- La hausse des charges salariales de l'employeur, en particulier de la CNRACL pour le personnel titulaire, dont la taux est passé de 28,85% en 2013 à 30,50% en 2015, et pour le personnel non titulaire, de la cotisation vieillesse (de 8,40% à 8,50%) et de l'IRCANTEC (de 3,68% à 3,96% pour la tranche A, et de 11,83% à 12,68% pour la tranche B) ;
- L'augmentation des effectifs : le nombre d'emplois pourvus passant de 218 en 2013 à 231 en 2015, avec une relative stabilité des emplois de titulaires (de 155 à 158), mis une sensible augmentation des non titulaires (de 63 à 73).

En 2016, les effectifs ont connu une relative stabilité. La baisse constatée des frais de personnel (-1,57% représentant 134 000€) correspond à la modification de comptabilisation des remboursement des tickets restaurant, désormais en diminution des charges.

### Charges de personnel nettes, en euro par hab.



Ainsi, le poids des frais de personnel, en euro par habitant, se rapproche encore plus des moyennes des communes de même strate : +21% (+25% en 2015) par rapport à la moyenne nationale, mais -5% (-2% en 2015) par rapport la moyenne départementale.

\*\*\*\*\*

Le second poste de dépenses courantes concerne **les charges générales**. Cette catégorie regroupe l'ensemble des biens (eau, électricité, combustible, carburant, alimentation, fournitures administratives, scolaires...) et des services (maintenances, entretien et réparations, locations, télécoms...) achetés auprès d'entreprises extérieures pour assurer le fonctionnement normal de la collectivité. Sur l'ensemble de la période, elles représentent une part assez stable de l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant, entre 23 et 24%, avec toutefois une tendance à la baisse : 21,8% en 2016.

### Evolution des charges générales



Après l'effort particulièrement significatif mené en 2013 (-5,8%), ramenant ces dépenses pratiquement au niveau de 2010, l'augmentation de 1,38% de 2014 s'analyse comme un rattrapage par rapport à l'année précédente.

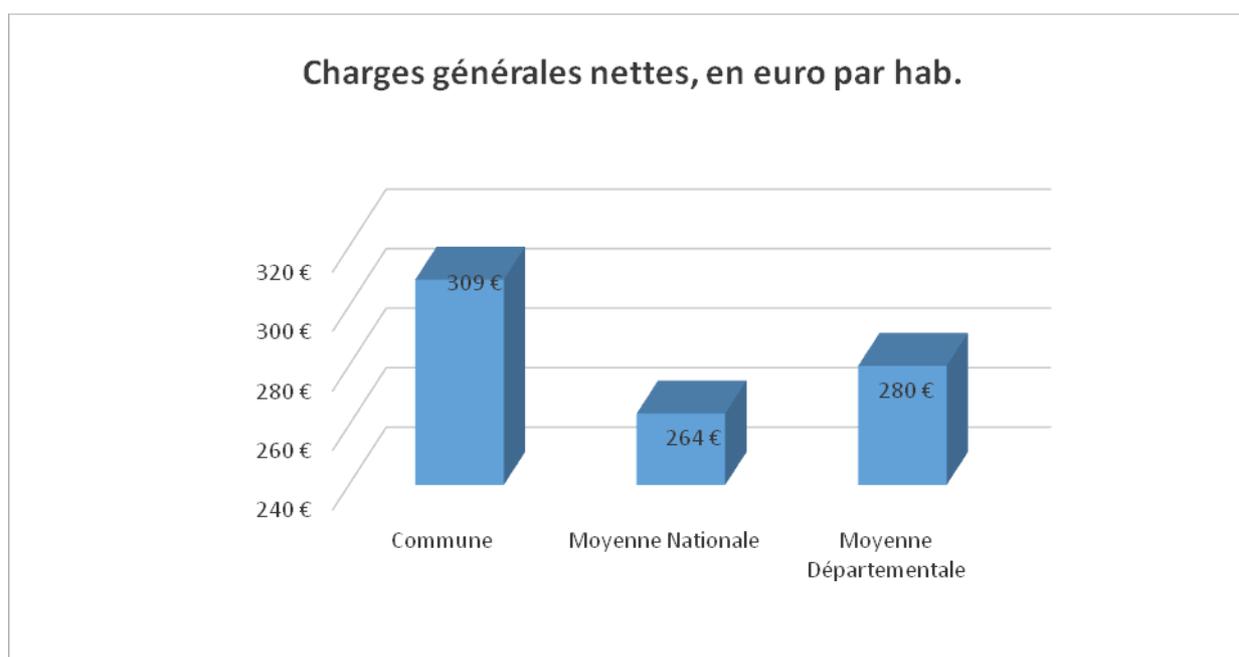
Par contre, la forte progression de 2015 : +9,6% s'explique par deux phénomènes :

- Une augmentation moyenne (+2,5%) des produits non stockés achetés, correspondant à la hausse des prix ainsi qu'à l'augmentation de la fréquentation des services offerts par la commune (voir l'analyse des recettes des services) : alimentation +8 000€, fournitures scolaires + 11 000€, ainsi que la mise en place de nouveaux services comme le transport des enfants pour diverses activités (piscine, Valberg...) : +59 000€ ;
- Mais surtout par la couverture des dépenses urgentes liées à la catastrophe naturelle d'octobre 2015 : réparations de voiries et réseaux + 38% (+35 000€), les honoraires d'expertise et de justice +60% (+28 000€), intervention des entreprises pour déblaiement... + 15% (+99 000€), nettoyage +13% (+29 000€).

En 2016, les travaux liés à la catastrophe naturelle se sont achevés ( intervention des entreprises : - 8%, réparations de voiries et réseaux - 37%, annonces et insertions -21,6%, location de barrières de protection : -38%).

Parallèlement, les efforts initiés en 2015 (carburant - 10%, fournitures administratives -15%...) ont été poursuivis (carburant - 8,3%, fournitures administratives -20,6%, fêtes et cérémonies -16,6%, télécom et internet -9,8%).

Aussi, les charges générales baissent de 9,3% en 2016, revenant au niveau de 2013, et se rapprochent des moyennes départementales + +10,3% (+11,5% en 2015) et nationales + 17% (+19,8% en 2015) des communes de même strate.



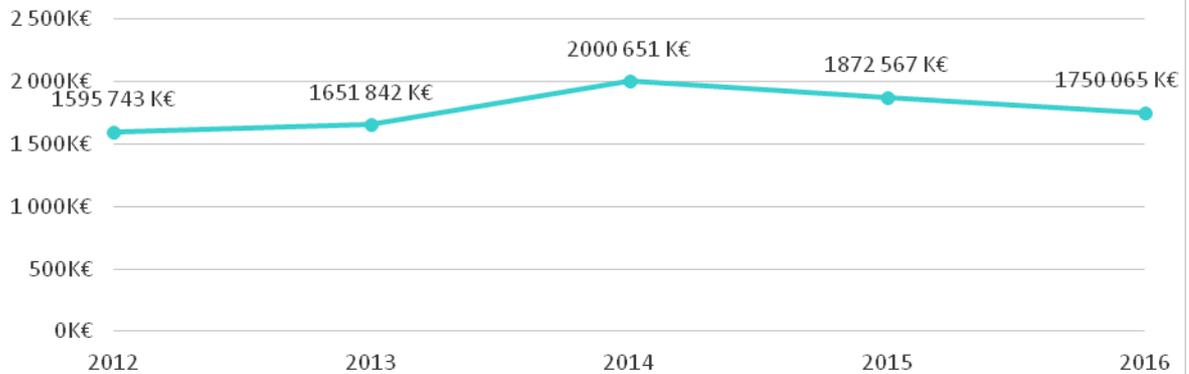
\*\*\*\*\*

Le troisième poste de dépenses EBF concerne **les charges de gestion courante**, qui représentent une part constante aux alentours de 13%, avec une pointe à 15,3% en 2014.

Ces dépenses sont essentiellement constituées des participations obligatoires aux organismes de regroupement (SDIS, SIAQUEBA ...), des participations obligatoires au fonctionnement des écoles publiques des autres

communes et aux écoles privées qui accueillent des élèves de Biot, des subventions versées aux associations, à la caisse des écoles, au CCAS et à l'office du tourisme, ainsi que diverses autres charges moins significatives (impôts et taxes...).

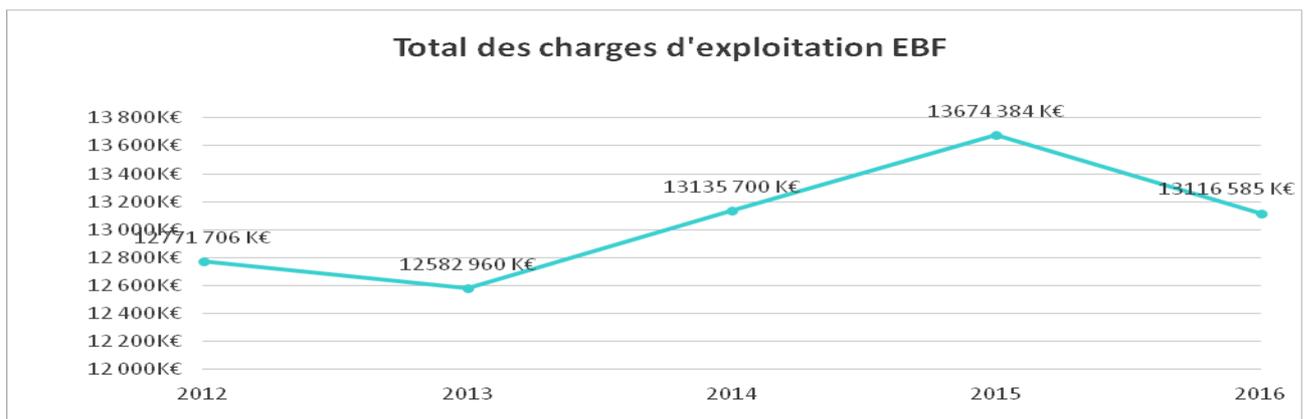
### Evolution des autres charges courantes



Les seules évolutions significatives de ces charges concernent les subventions versées :

- Aux associations : après une reprise de progression depuis 2013 (+7% en moyenne par an sur les 3 années), 2016 plafonne les subventions versées à 400 000€ ;
- Aux établissements publics,
  - avec le versement d'une importante subvention de 302 000€ en 2014 à l'office du tourisme suite à la création de ce nouvel établissement, subvention ramenée à 156 000€ en 2015, correspondant aux charges en année courante, puis à 83 600€ en 2016 ;
  - avec le versement de la subvention au CCAS, qui progresse régulièrement en fonction des besoins de la commune, mais une augmentation plus conséquente en 2015 (+15,3%) suite à la couverture d'heures supplémentaires payées dans le cadre de la mobilisation des agents pour la catastrophe naturelle. La subvention a été ramenée à 335 000€ (-7,8%) en 2016.
  - Avec le versement, suite à sa création en 2016, d'une subvention de fonctionnement de 5 000€ au service funéraire.

### Synthèse des charges EBF:



L'ensemble de ces évolutions conduit à une progression moyenne des charges EBF de 0,7% par an sur les années 2012-2016 (0,5% pour les produits EBF), avec trois périodes bien distinctes :

- Un effort de maîtrise sur les années 2012-2013, avec une baisse de 1,5% ;
- reprise d'une progression plus significative de 4% en moyenne sur les années 2014 et 2015, avec des explications bien différentes : la progression de la masse salariale en 2014 avec la mise en place de

l'office du tourisme ; poursuite de l'augmentation de la masse salariale en 2015, et surtout couverture des dépenses d'urgence de la catastrophe naturelle d'octobre.

- De nouveau une baisse plus significative en 2016 :-4%, avec la fin des charges particulières liées à la catastrophe naturelle, la maîtrise de la masse salariale et la, poursuite des efforts de maîtrise des dépenses courantes.

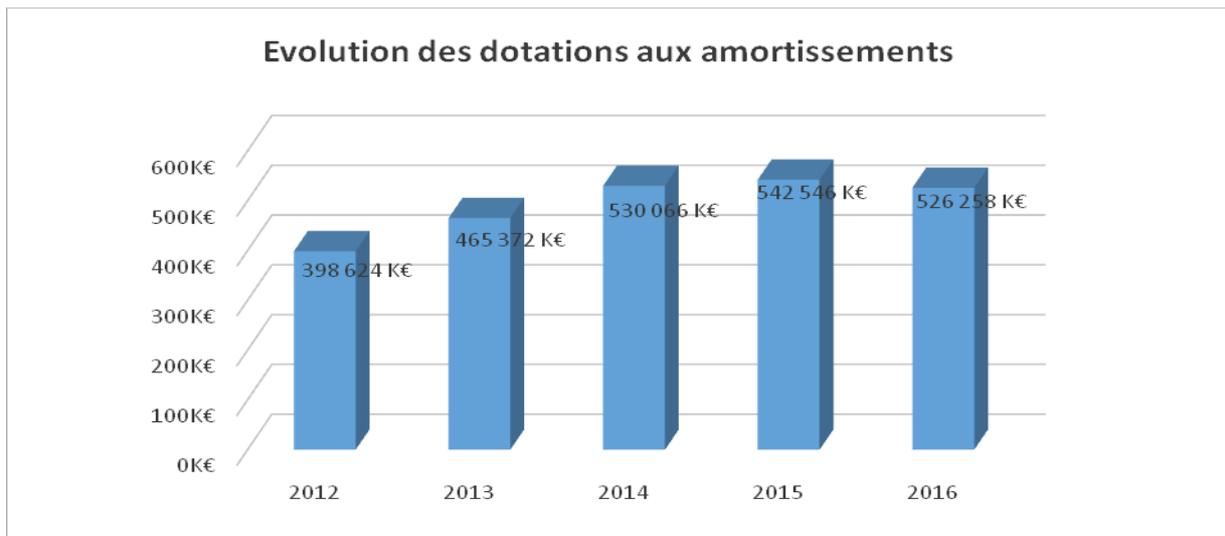
## B2 - Les autres charges de fonctionnement -

Contrairement aux autres produits de fonctionnement, d'un niveau généralement peu élevé, les autres charges de fonctionnement sont souvent d'un montant significatif, devant être couvert par l'excédent brut de fonctionnement (EBF).

### - Les charges courantes non financières -

Elles sont exclusivement composés de dépenses d'ordre : amortissements et provisions.

N'ayant pas de politique de provisionnement, la collectivité ne comptabilise, comme charges calculées, que les amortissements des biens rendus obligatoires par la réglementation M14 : les immobilisations incorporelles (frais d'étude et de recherche non suivis de réalisations, concessions brevets et licences...) ; les immeubles de rapport ; les installations, matériels et outillages techniques (de voirie, des réseaux...), les autres immobilisations corporelles (matériel de transport, mobilier, matériel de bureau et d'informatique...), et, depuis 2006, les subventions d'investissement versées.

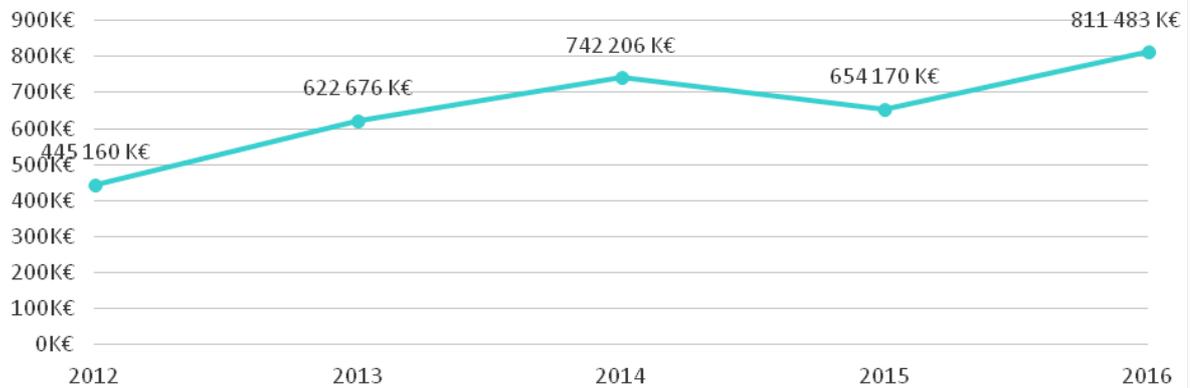


Les dotations aux amortissements suivent donc globalement les dépenses d'investissement effectuées :

Après des progressions plus importantes en 2013 (+16%) et en 2014 (+14%) suite aux intégrations de l'important programme d'investissement en cours, le tassement constaté en 2015 et 2016 s'explique par la modération des investissements 2014 et 2015 ainsi que par l'arrêt du programme des bâchettes, conduisant à l'arrêt de l'amortissement de la subvention d'investissement versée.

### - Les charges financières -

## Evolution des charges financières

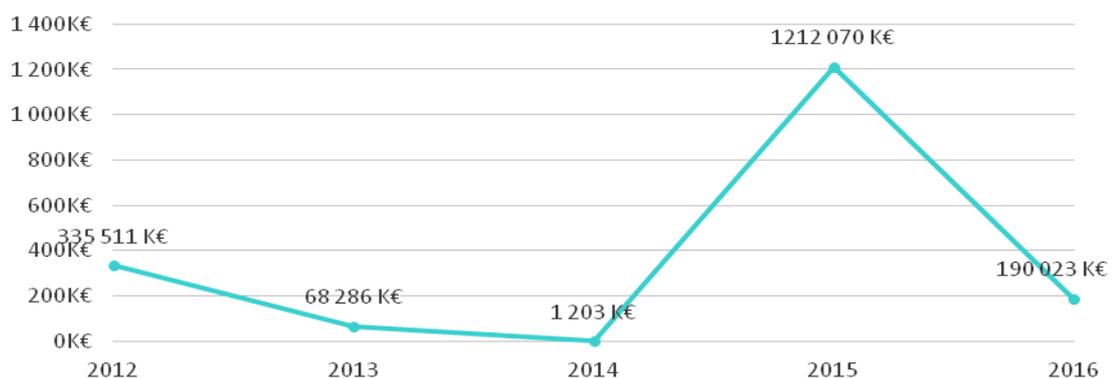


Elles sont constituées, des intérêts des emprunts souscrits et éventuellement des frais consécutifs à des renégociations, et suivent donc le recours à l'emprunt pour le financement des investissements. Ainsi :

- L'année 2013 constate la fin d'amortissement de l'emprunt DEXIA de 762 245€, mais supporte l'amortissement de l'emprunt obligataire de 4,9 millions d'euros, à remboursement in-fine ;
- L'année 2014 constate la fin d'amortissement des trois emprunts Caisse d'épargne souscrit en 2008 (1,516 millions d'euros), mais supporte le début d'amortissement des 3 emprunts souscrits en 2013 : CDC pour 630 000€ et La Banque postale pour 1,5 et 2,696 millions d'euros ;
- La baisse de l'année 2015 s'explique par l'absence de nouveaux emprunts à amortir, alors que l'emprunt caisse d'épargne souscrit en 1999 pour 699 469€ arrive en fin d'amortissement ;
- En 2016, alors que la charge d'intérêts baisse en l'absence de nouveaux emprunts souscrits, l'augmentation constatée s'explique par des frais suite à la renégociation effectuée cette année, mais également par la régularisation de frais mal comptabilisés lors d'années antérieures.

### - Les charges exceptionnelles –

## Evolution des charges exceptionnelles



Les charges exceptionnelles, compte tenu de leur nature, restent à un niveau faible sur l'ensemble de la période, à l'exception de l'exercice 2015, où elles représentent près de 8% du total des dépenses de fonctionnement.

Ce niveau s'explique par la conjonction de trois événements :



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

- L'annulation du titre émis en 2014 à l'encontre du syndicat Sillages (erreur de débiteur, le syndicat étant dissous) pour 112 K€ (titres réémis en produits exceptionnels) ;
- L'annulation du titre émis en 2014 à l'encontre de La Domaniale dans le cadre du contentieux sur la taxe de séjour, après décision défavorable de justice, pour 207 K€ ;
- Le versement d'une indemnité transactionnelle de 877K€ à Vinci Parc suite à l'arrêt de la DSP des Bâchettes.

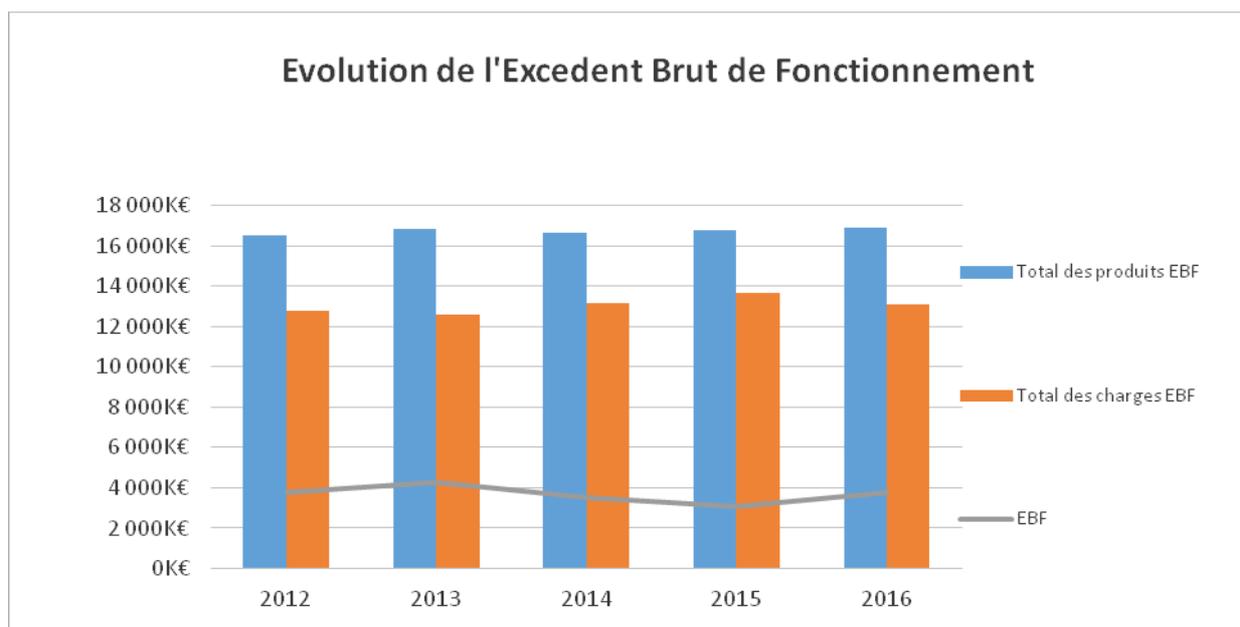
L'année 2016 retrouve un niveau plus conforme, d'autant plus que sur les 190 000€ de charges exceptionnelles, 155 000 correspondent à la vente de l'appartement reçu en dotation avec transfert de la plus value constatée.

## **C - L'Autofinancement – La CAF –**

## C1 - La CAF brute -

Le cycle d'exploitation doit dégager une capacité de financement (CAF Brute) permettant, au minimum, de couvrir le remboursement de la part en capital des emprunts souscrits, de renouveler les infrastructures nécessaires pour assurer aux habitants de la commune les services auxquels ils sont habitués, et enfin créer éventuellement de nouvelles infrastructures pour apporter des services supplémentaires.

La CAF brute est d'abord issue de la différence entre les produits et les charges de fonctionnement courant : l'EBF (Excédent Brut de Fonctionnement).



Après une période (2010-2013) d'évolution contrastée : une année de hausse succédant à une année de baisse, conduisant à un EBF moyen de 4 millions d'euros, les deux années suivantes affichent une baisse continue : -17,4% en 2014, -12,2% en 2015, ramenant l'EBF à 3 millions d'euros.

Dans les deux cas, les raisons sont identiques :

- Des recettes d'exploitation qui stagnent (+0,6% en 2015) ou baissent (-1,1% en 2014) : la progression des produits de la fiscalité et des services ne parvenant pas à compenser la baisse des dotations, et en particulier de la DGF ;
- Des charges d'exploitation qui progressent de 4,3% en 2014 (en particulier la masse salariale) et de 4,1% en 2015 avec les dépenses urgentes liées à la catastrophe naturelle.

Malgré des recettes qui continuent de stagner (+0,6%), l'année 2016 renoue avec la progression (+21,4%) grâce à une réelle maîtrise des charges (-4%), tant de la masse salariale que des charges générales.

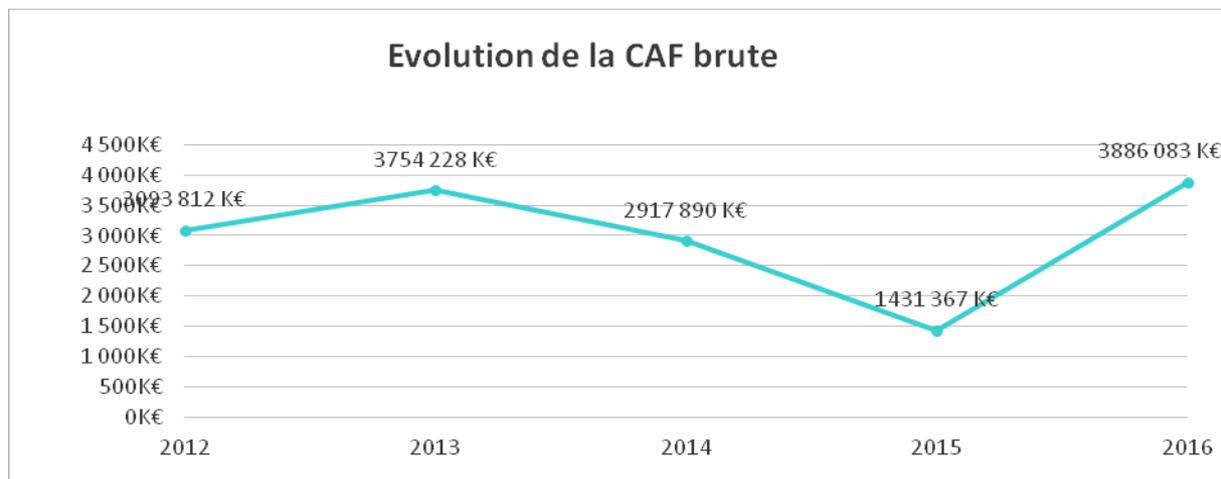
L'EBF retrouve ainsi le niveau des années 2012, 2013, proche des 4 millions d'euros (3,757 millions).

La marge ainsi dégagée est impactée par le résultat financier réel, et par le résultat exceptionnel réel.

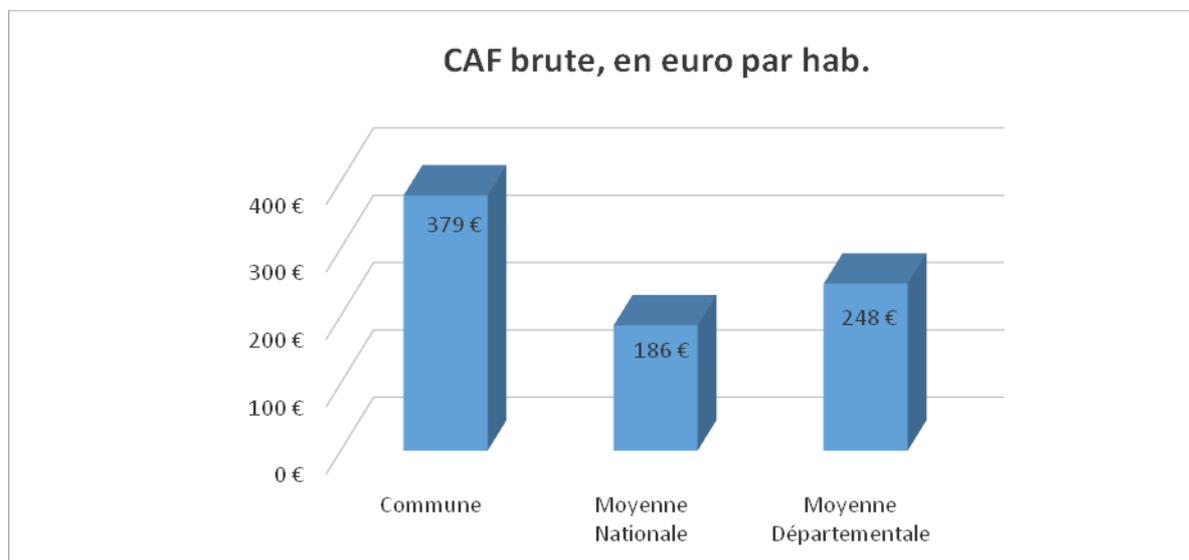
Comme indiquée dans l'analyse des produits et des charges financiers, le résultat financier réel se dégrade légèrement en 2016 suite à la couverture de pénalités de renégociation. Il passe de -654K€ en 2015 à -803K€ en 2016.

Mais cette baisse est largement compensée par l'évolution du résultat exceptionnel réel qui connaît, lui (voir analyse des produits et des charges exceptionnels), une forte progression, passant de - 1 009K€ en 2015 à +931 000€, essentiellement grâce aux remboursements des assurances dans le cadre de la catastrophe naturelle de 2015.

La CAF brute présente donc une évolution comparable à celle de l'EBF, sa composante principale, mais avec un effet plus marqué compte tenu de l'impact du résultat exceptionnel (progression de 24,4% de l'EBF ; progression de 171% de la CAF brute).



Inversant la tendance de l'année précédente, en comparaison avec les communes de même strate, la CAF brute apparaît significativement supérieure : +53% par rapport à la moyenne départementale ; +103% par rapport à la moyenne nationale.

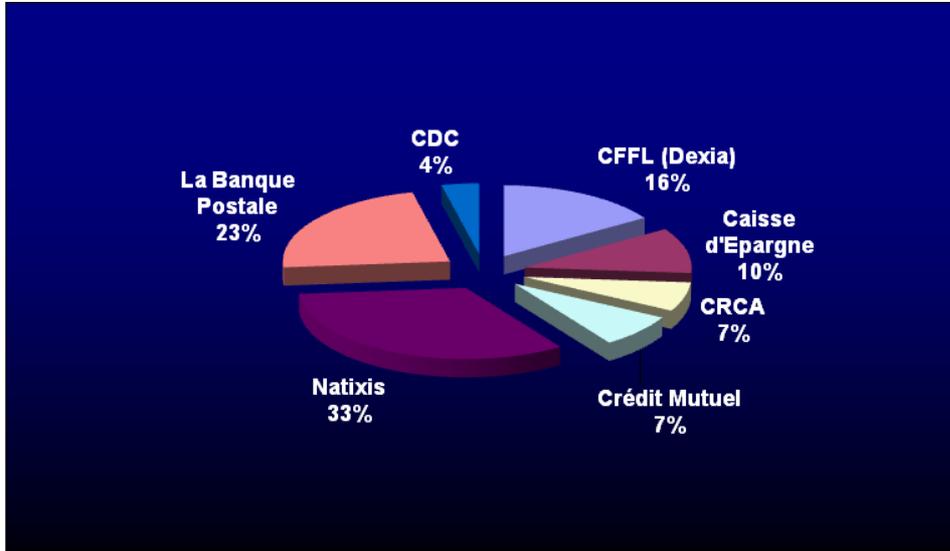


## C2 - La CAF nette -

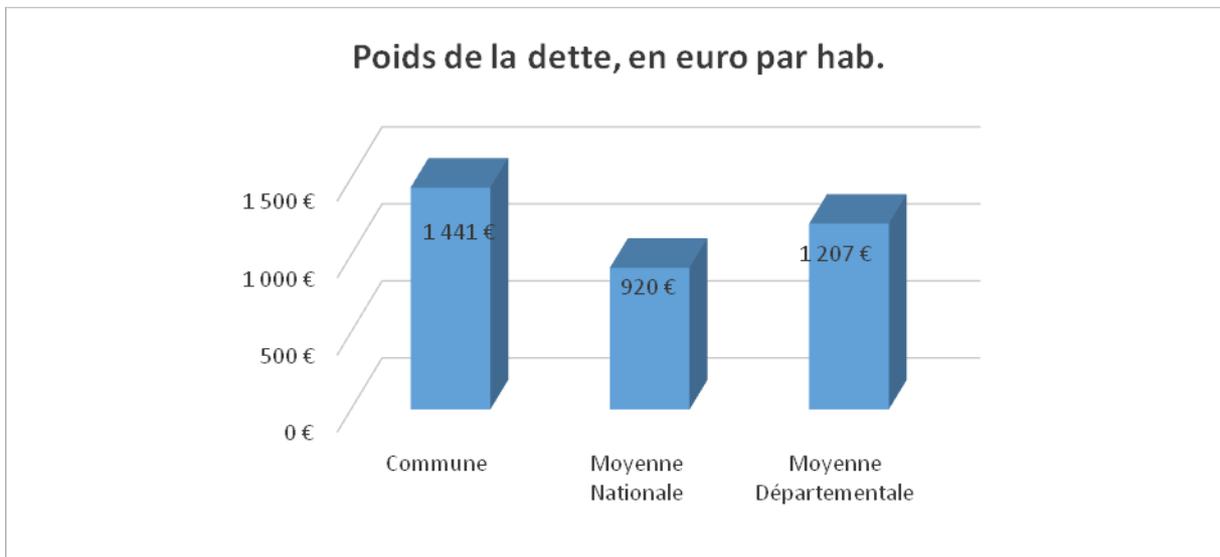
Cette épargne brute doit être utilisée, en priorité, à couvrir le remboursement de la part en capital des annuités d'emprunt. La CAF brute, diminuée de ces remboursements, constitue la CAF nette : marge disponible

en totalité et directement pour le financement du renouvellement, de l'amélioration ou de la création des immobilisations de la collectivité.

L'endettement de la commune s'élève, au 31/12/2016, à 14,8 millions d'euros, répartis sur 12 emprunts, tous à taux fixes, et sur 7 prêteurs :



Suite à l'important programme d'investissement développé entre 2011 et 2013, et le recours significatif à l'emprunt qui en a résulté (4,5 millions d'euros en moyenne chaque année), et malgré l'effort de désendettement menée depuis trois ans, le poids de la dette reste sensiblement supérieur aux moyennes départementales : +19,4% (+26,7% en 2015) et nationales : +56,6% (+61,3% en 2015) des communes de même strate.



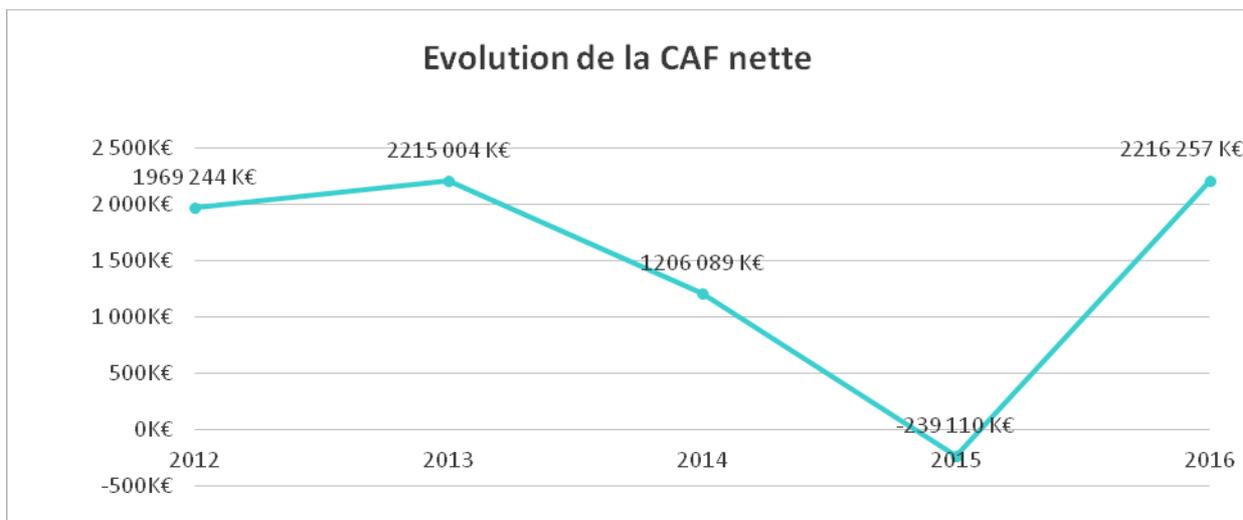
En l'absence de nouvel emprunt souscrit (depuis 2013) ni de nouvel emprunt arrivé à échéance, les remboursements en capital restent identiques à 2015, à hauteur de 1 670K€.



Liberté • Égalité • Fraternité

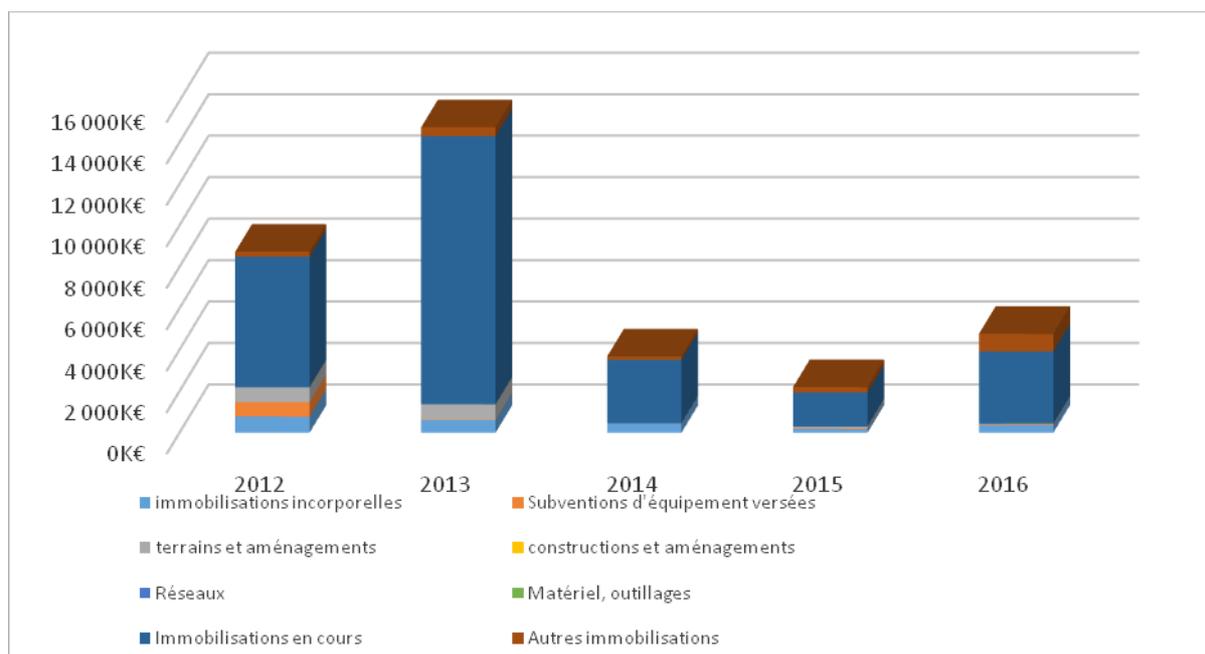
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La CAF nette suit donc la même évolution que la CAF brute, affichant un redressement spectaculaire, la plaçant au plus haut de ces 5 dernières années.



## D - Les Opérations d'Investissement –

## D1 - Les dépenses d'investissement –

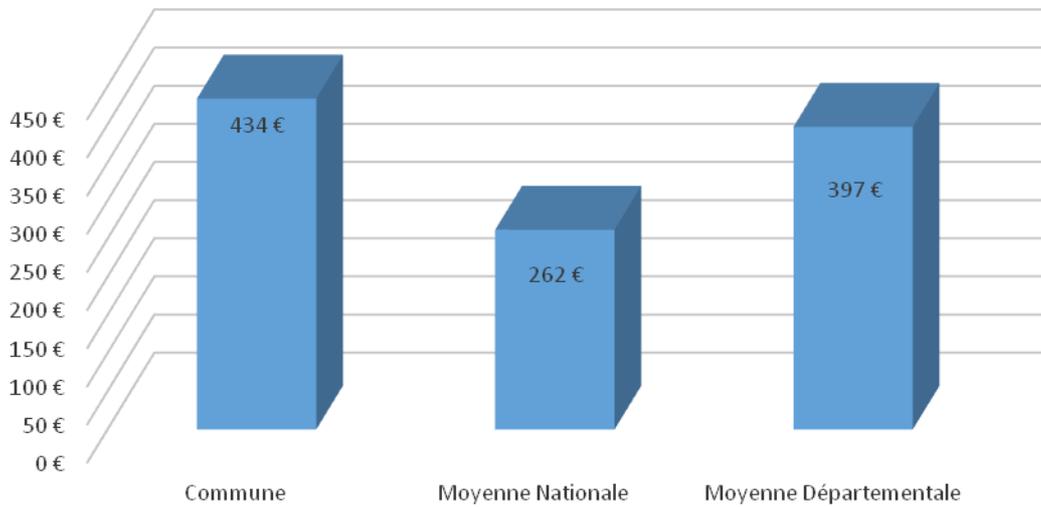


	2012	2013	2014	2015	2016
<b>immobilisations incorporelles</b>	779K€	598K€	425K€	177K€	372K€
<b>Subventions d'équipement versées</b>	701K€	24K€	10K€	38K€	25K€
<b>terrains et aménagements</b>	712K€	743K€	8K€	80K€	27K€
<b>constructions et aménagements</b>	3K€	0K€	8K€	0K€	2K€
<b>Réseaux</b>	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
<b>Matériel, outillages</b>	0K€	4K€	1K€	3K€	0K€
<b>Immobilisations en cours</b>	6 303K€	12 933K€	3 060K€	1 639K€	3 491K€
<b>Autres immobilisations</b>	236K€	428K€	167K€	259K€	854K€
<b>Total dépenses d'investissement</b>	8 733K€	14 729K€	3 679K€	2 197K€	4 771K€

Avec la fin du programme d'investissement 2011-2013 et l'arrêt du programme des Bâchettes, les dépenses d'investissement ont connu un coup d'arrêt en 2014, maintenu en 2015.

L'année 2016 voit la reprise de l'investissement avec près de 5 millions de dépenses directes, soit 434€ par habitant, ratio de nouveau au-dessus des moyennes nationales et départementales des communes de même strate.

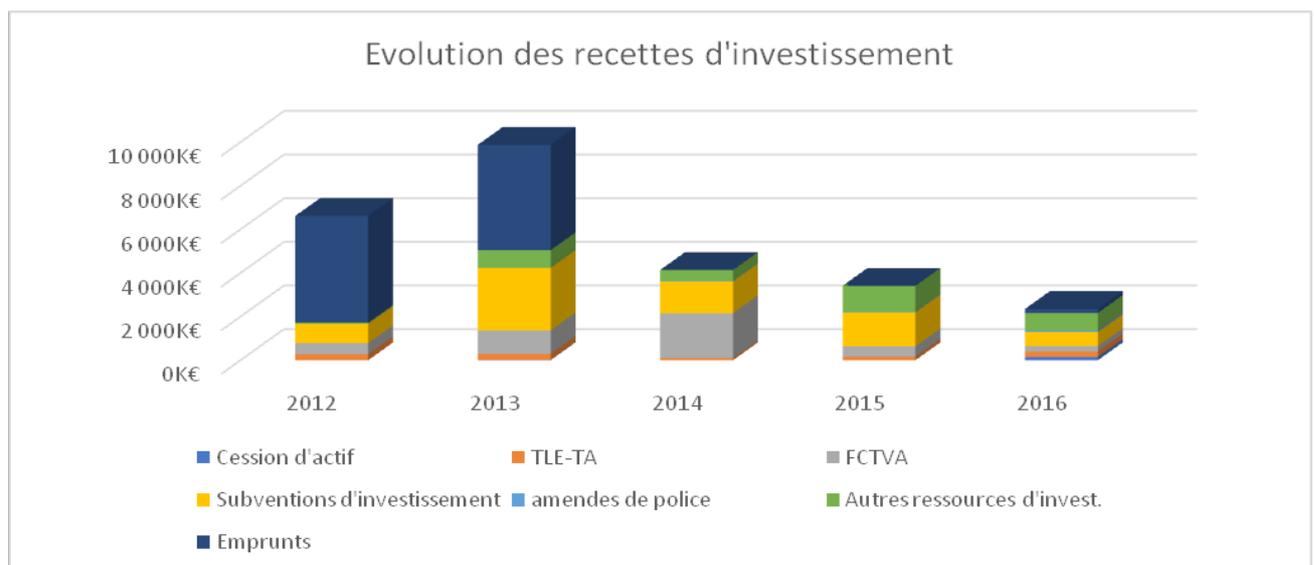
### Volume des investissements directs, en euro par hab.



Les investissements réalisés ont concerné le renouvellement du matériel roulant (car scolaire, 2 duster pour la police et la prévention des risques, 2 véhicules Peugeot), ainsi que divers réaménagements (équipement de la cantine, aire de jeux du square de l'église, toiture de l'ancienne mairie, mur de soutènement de l'école du moulin neuf, médiathèque...).

Mais les travaux réalisés en 2016 ont surtout porté sur la prise en charge des conséquences des inondations de 2015 avec, entre autre, le renforcement des sirènes d'alarme, la mise en sécurité des bassins (garde-corps...), le soutènement de voiries (Garro, Beaume, Magro, parkings...), la rénovation du plateau sportif des Combes, les valons des Horts et des Combes, ainsi que la sécurisation de la Brague par l'intermédiaire du SIAQUEBA.

### D2 - Les recettes d'investissement –



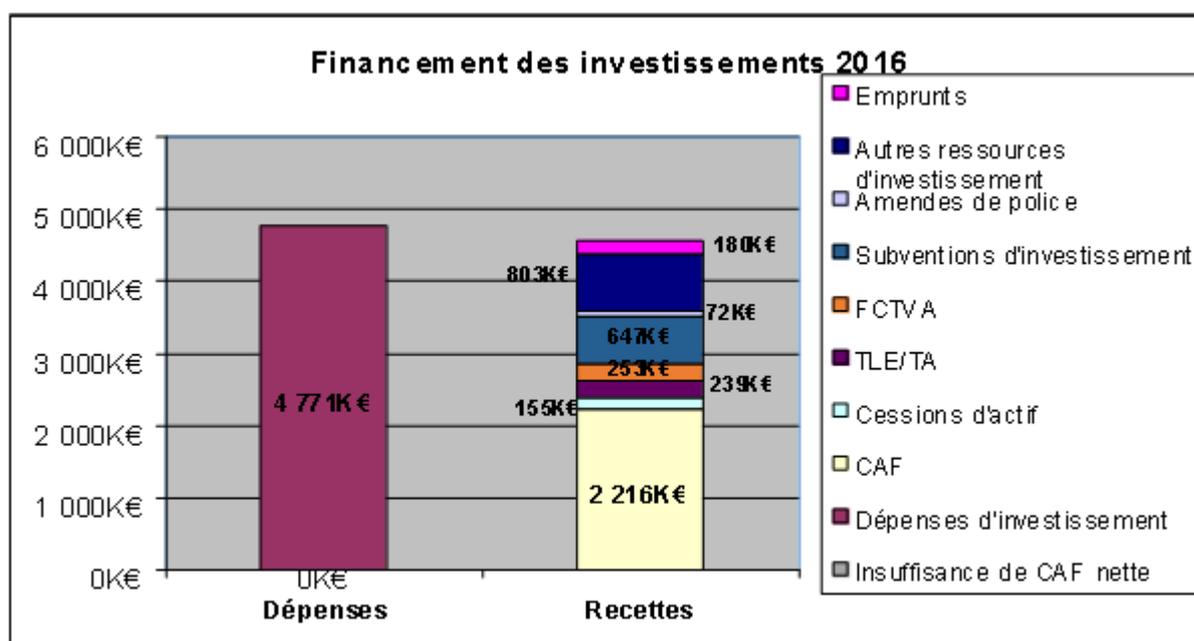
2012      2013      2014      2015      2016

<b>Cession d'actif</b>	0K€	9K€	0K€	0K€	155K€
<b>TLE/TA</b>	272K€	276K€	89K€	164K€	239K€
<b>FCTVA</b>	510K€	1 079K€	2 068K€	468K€	253K€
<b>Subventions d'investissement</b>	886K€	2 872K€	1 462K€	1 563K€	647K€
<b>amendes de police</b>	0K€	0K€	28K€	30K€	72K€
<b>Autres ressources d'investissement</b>	50K€	812K€	490K€	1 187K€	803K€
<b>Emprunts</b>	4 900K€	4 826K€	0K€	0K€	180K€
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>6 618K€</b>	<b>9 873K€</b>	<b>4 137K€</b>	<b>3 411K€</b>	<b>2 349K€</b>

Par contre, contrairement aux dépenses, les recettes d'investissement poursuivent leur diminution, en particulier du fait du FCTVA suite à l'arrêt des investissements en 2104 et 2015.

Toutefois, cette baisse apparaît moins forte grâce :

- A la reprise des encaissements au titre de la taxe d'aménagement, remplaçante de la TLE. Après des débuts difficiles, le niveau d'encaissement est presque revenu à celui des années 2012-2013 ;
- Aux subventions d'investissement qui restent à un niveau supérieur à la moyenne nationale (+25%) mais qui se retrouve en dessous de la moyenne départementale (-39%). Il s'agit de l'encaissement des soldes d'opérations réalisées les années précédentes (ancien presbytère), mais surtout de l'encaissement des soldes des subventions versées en couverture de la catastrophe naturelle de 2015 : Etat 25 000€, le département pour la reprise des berges 130 000€, la CASA pour le stade et les dispositifs d'alerte 315 000€, la fédération française de football pour le stade 40 000€.
- Aux autres ressources d'investissement, composées essentiellement, depuis 2013, par la part en capital du remboursement du prêt NATIXIS à amortissement in-fine



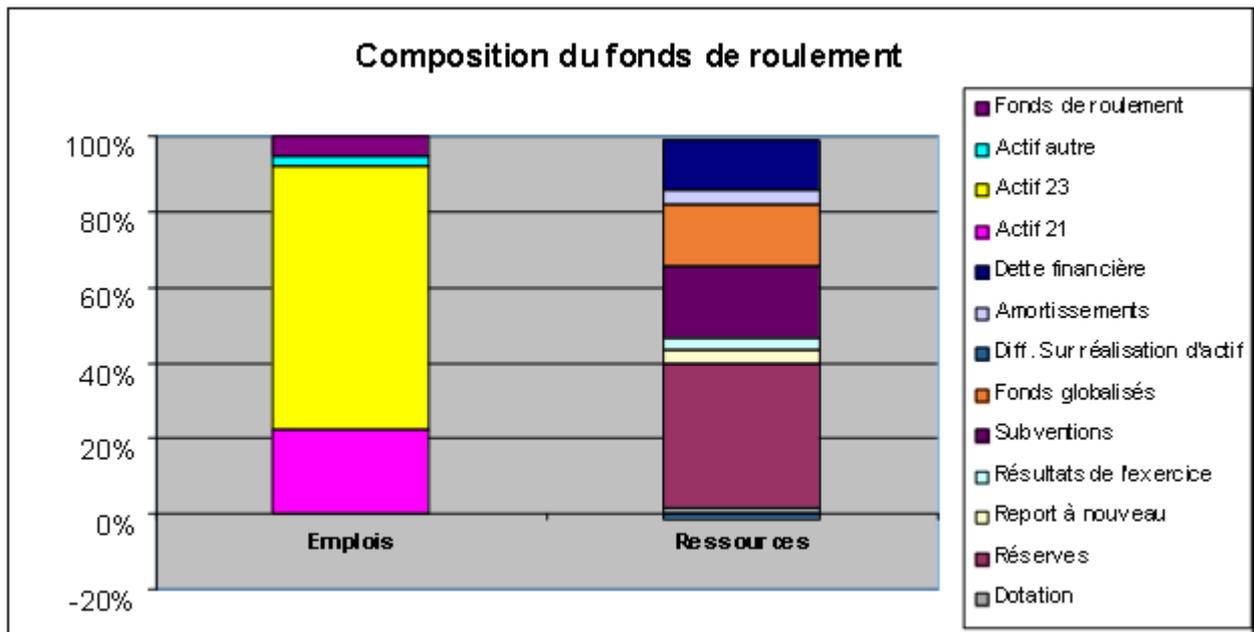
Le niveau, faible, des recettes d'investissement et l'absence de recours à l'emprunt (les 180 000€ apparaissant sont des régularisations de pénalités capitalisées lors de renégociations précédentes, non comptabilisées) nécessitent, pour couvrir les dépenses d'investissement, la totalité de la CAF nette dégagée en 2016.

Bien qu'en très forte augmentation, la CAF nette n'est pas suffisante pour couvrir l'intégralité des dépenses d'investissement, nécessitant un prélèvement, à hauteur de 205 000€, dans les réserves de la commune (Fonds de roulement).

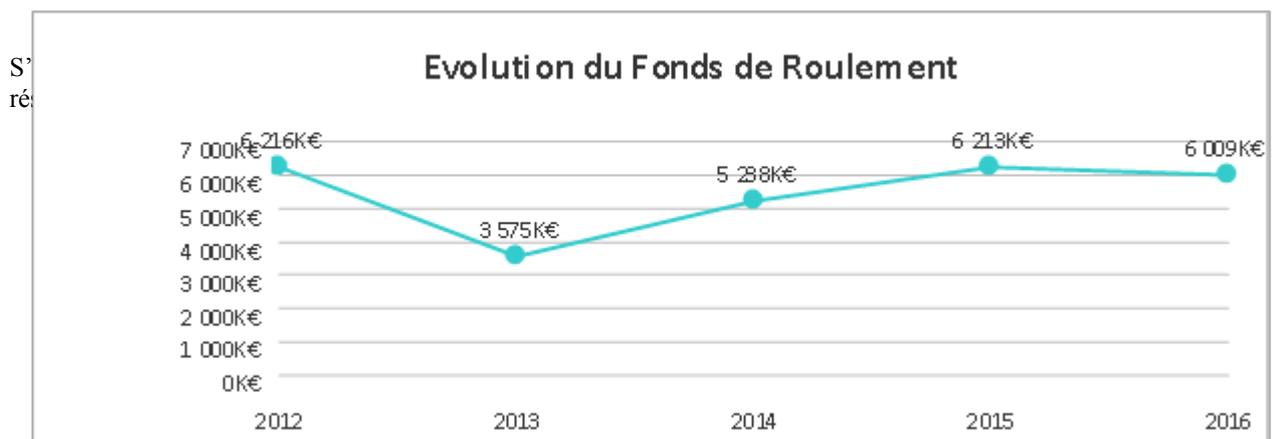
## E - Le Bilan –

### E1 - Le Fonds de Roulement Net Global –

Différence entre les ressources stables (réserves, dotations, résultats, amortissements, dettes) et les immobilisations brutes, le fonds de roulement doit permettre, en priorité, de financer les besoins quotidiens de trésorerie (différence, dans le temps, entre les encaissements et les décaissements), et, en second, à faire face aux forts aléas pouvant impacter le fonctionnement de la collectivité, ou à des cycles d'investissement irréguliers.



	Emplois	Ressources
Dotation		1 840K€
Réserves		44 650K€
Report à nouveau		3 928K€
Résultats de l'exercice		3 764K€
Subventions		22 212K€
Fonds globalisés		19 224K€
Diff. Sur réalisation d'actif		-1 527K€
Amortissements		4 682K€
Dette financière		14 914K€
Actif 21	25 107K€	
Actif 23	79 421K€	
Actif autre	3 151K€	
Fonds de roulement	6 010K€	
	113 687K€	113 687K€

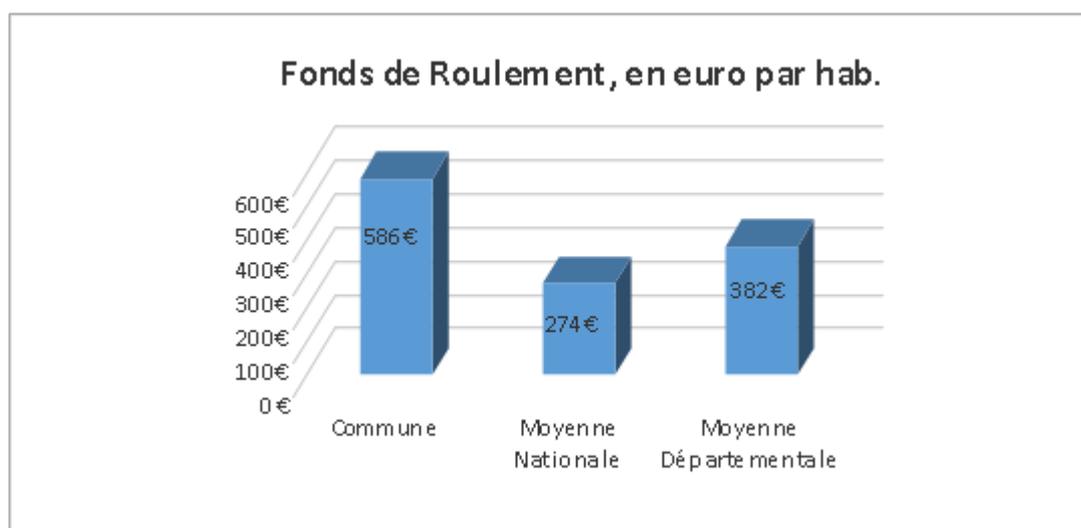


Après une baisse significative en 2013, année du niveau le plus élevé des dépenses d'investissement du programme précédent, en partie financées par un prélèvement sur les réserves, le fonds de roulement retrouve une courbe fortement ascendante en 2014 et en 2015, retrouvant ainsi son niveau le plus élevé déjà atteint en 2011 et 2012.

Cette évolution s'explique :

- par le caractère discontinu des programmes d'investissement : 2014 et 2015 encaissant des recettes basées sur le volume des investissements des années précédentes (FCTVA, subventions d'investissement), sans qu'un nouveau programme vienne générer de nouvelles dépenses significatives ;
- par « l'effet » catastrophe naturelle : contrairement au circuit habituel, une partie des subventions a été débloquée avant la réalisation des travaux.

L'année 2016, année de réalisation de la plus grande partie des dépenses liées à la catastrophe naturelle de 2015, sans avoir recours à l'emprunt, la couverture des dépenses d'investissement nécessite un prélèvement, restreint (200 000€) sur le fonds de roulement, sans conséquence compte tenu des reconstitutions effectuées les années précédentes, et en particulier en 2015 grâce aux subventions des inondations.



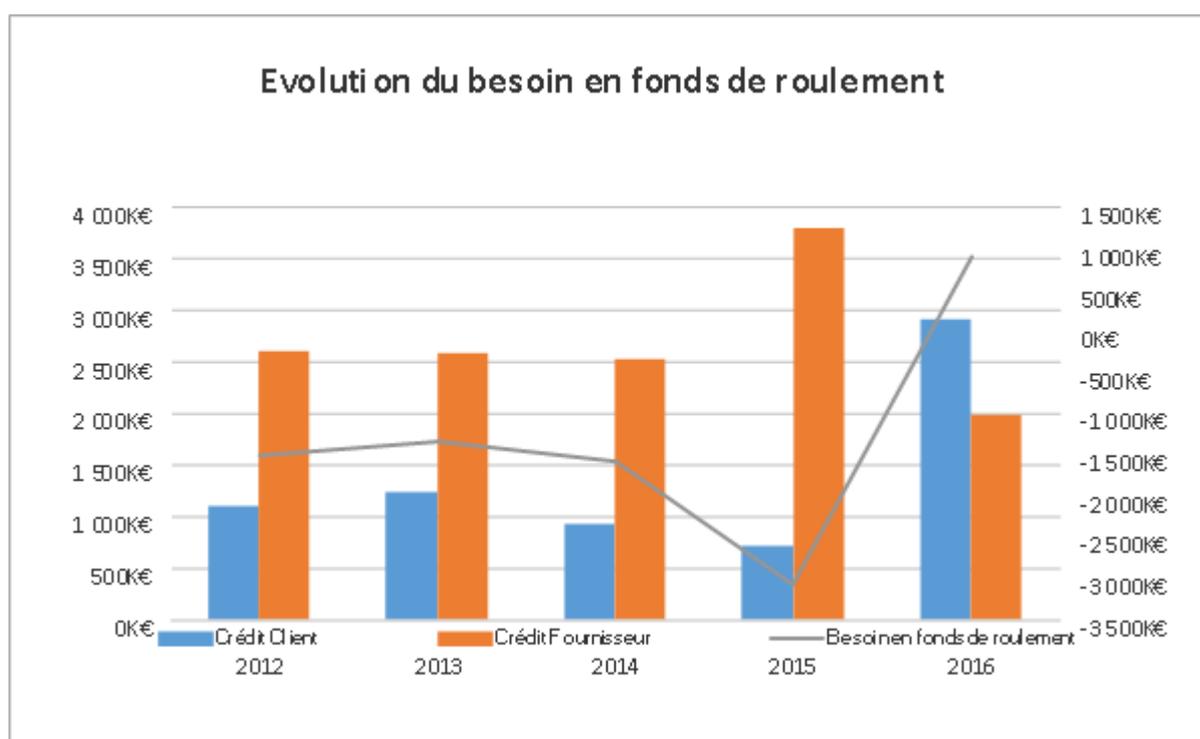
Ainsi, malgré ce prélèvement, le fonds de roulement reste d'un niveau particulièrement élevé : plus du double de celui des communes de même strate, tant au niveau départemental que national.

## E2 - Le Besoin en Fonds de Roulement –

Le fonctionnement courant nécessite, en effet, un besoin de financement qui est mesuré en faisant la différence entre les dépenses dont le paiement est différé (crédit fournisseur) et les recettes dont l'encaissement est en attente (crédit client).

Normalement, le crédit client est plus important (difficultés de recouvrement auprès des redevables...) que le crédit fournisseur (respect du délai global de paiement, paiement à date fixe des salaires, des annuités d'emprunt...), générant un besoin en fonds de roulement.

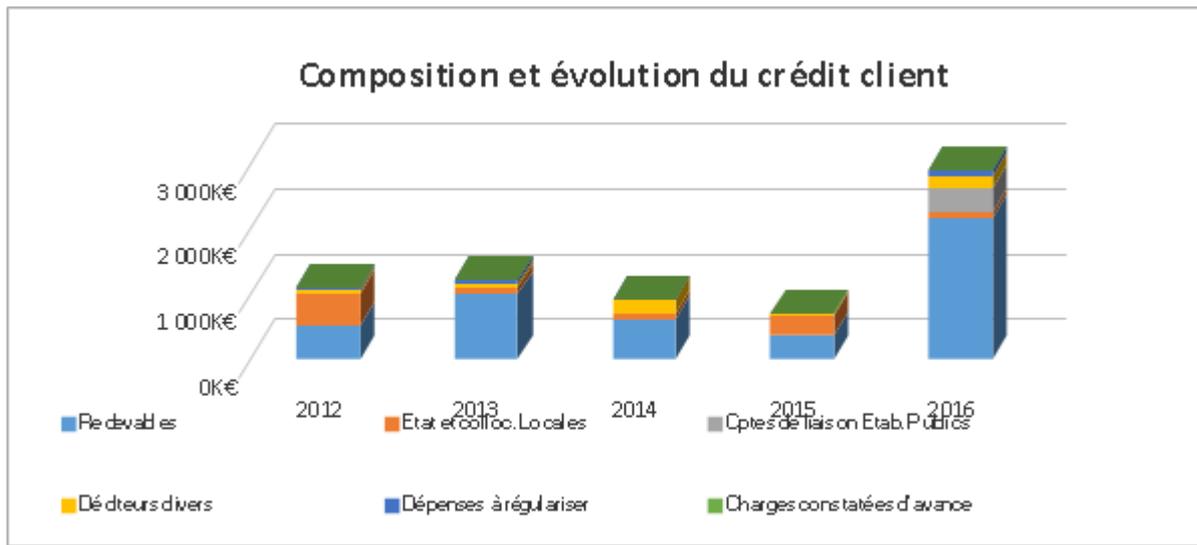
Toutefois, compte tenu du mode de financement de la collectivité, qui repose à près de 80% sur des recettes à versements mensuels fixes (fiscalité et dotation) et de la réserve que représente la trésorerie des services annexes (assainissement et eau), la situation se trouve inversée, le besoin en fonds de roulement s'affichant négatif :



	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Crédit Client</b>	1 097K€	1 232K€	931K€	717K€	2 895K€
<b>Crédit Fournisseur</b>	2 599K€	2 570K€	2 518K€	3 792K€	1 986K€
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	-1 502K€	-1 338K€	-1 587K€	-3 075K€	909K€

C'est la situation qui a prévalu jusqu'en 2015, mais qui s'inverse en 2016 avec un crédit client qui augmente très fortement, alors que le crédit fournisseur connaît une sensible baisse.

- Le crédit client



	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Redevables</b>	527K€	997K€	622K€	366K€	2 174K€
<b>Etat et colloc. Locales</b>	482K€	96K€	76K€	302K€	81K€
<b>Cptes de liaison Etab. Publics</b>	0K€	0K€	0K€	0K€	375K€
<b>Débiteurs divers</b>	67K€	82K€	230K€	32K€	177K€
<b>Dépenses à régulariser</b>	21K€	57K€	3K€	12K€	88K€
<b>Charges constatées d'avance</b>	0K€	0K€	0K€	5K€	0K€
<b>Crédit Client</b>	1 097K€	1 232K€	931K€	717K€	2 895K€

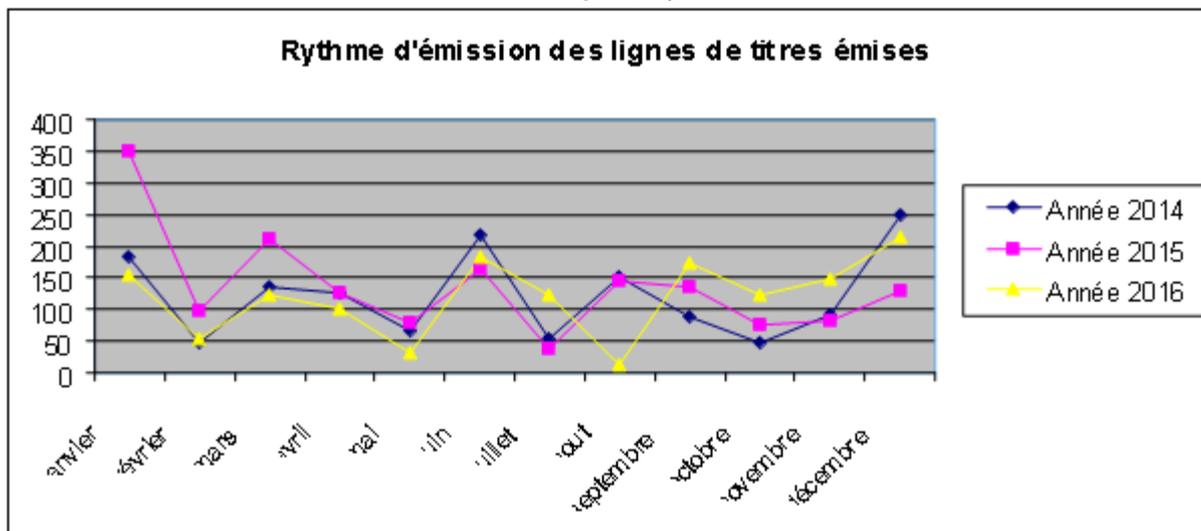
A l'exception du pic de l'année 2011 du à l'encaissement décalé d'un emprunt, le crédit client connaît une baisse régulière, particulièrement sensible ces deux dernières années : -24% en 2014, -23% en 2015.

Cette évolution s'explique exclusivement par la diminution des restes à recouvrer à l'encontre de l'ensemble des tiers. Ainsi, les restes à recouvrer à l'encontre des redevables passent de 622K€ à 366K€ et ceux à l'encontre des débiteurs divers de 230K€ à 32K€. seuls les restes à l'encontre de l'Etat et des autres collectivités locales augmentent : de 76K€ à 302K€, mais uniquement du fait d'un titre d'ordre émis en régularisation d'une réaffectation du FPIC.

Inversion de tendance en 2016, avec une très forte progression des restes à recouvrer, tant à l'encontre des redevables que des débiteurs divers.

***L'activité recouvrement***

Le nombre de lignes de titres émises passe de 1 455 en 2014 à 1630 en 2015(soit une progression de +12%), pour revenir à 1439 en 2016.



En 2015, à l'exception d'un rattrapage en début d'année, le rythme d'émission des lignes de titre était plus régulier, en particulier en fin d'exercice. Cet effort ne s'est malheureusement pas confirmé en 2016, avec une plus grande irrégularité sur l'ensemble de l'année, et une forte concentration en fin d'exercice, expliquant le niveau élevé des restes à recouvrer.

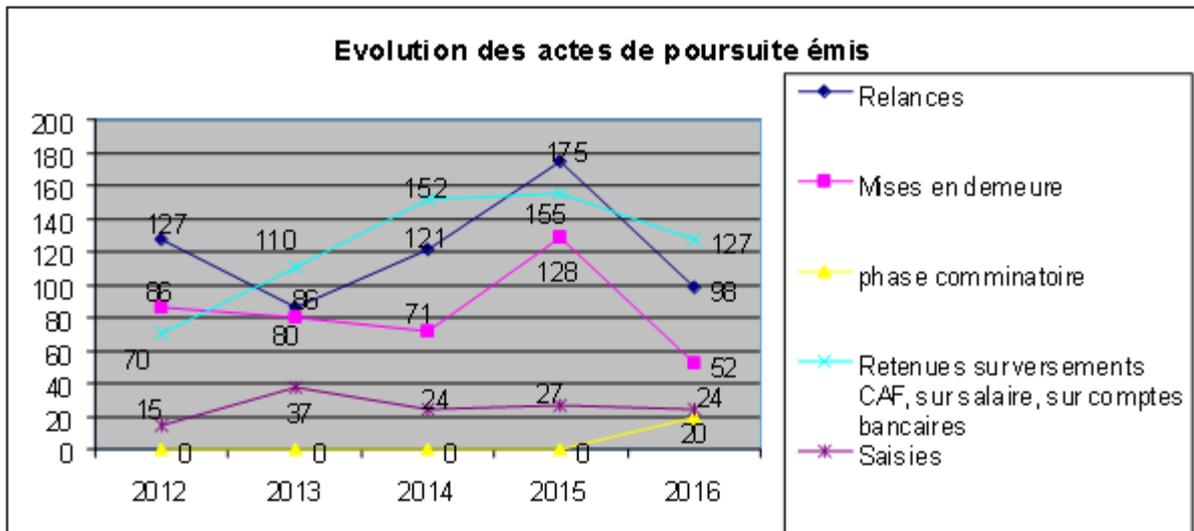
En effet, après avoir retiré les rattachements de produits (compte 418 pour 621K€), le montant réel des restes à recouvrer, tout tiers confondu, s'élève à 1,811 millions, correspondant à 444 titres.

Sur ces 444 titres, 216, pour un montant total de 1,718 millions, ont été émis en décembre 2016, ne permettant pas de développer une véritable action en recouvrement. Parmi ces titres, il faut souligner des créances qui ont fait l'objet d'un encaissement très rapide : les dotations de décembre de la CASA (solidarité et compensation) pour 1,124 millions d'euros ; le produits des régies des trois derniers mois pour 252 000€

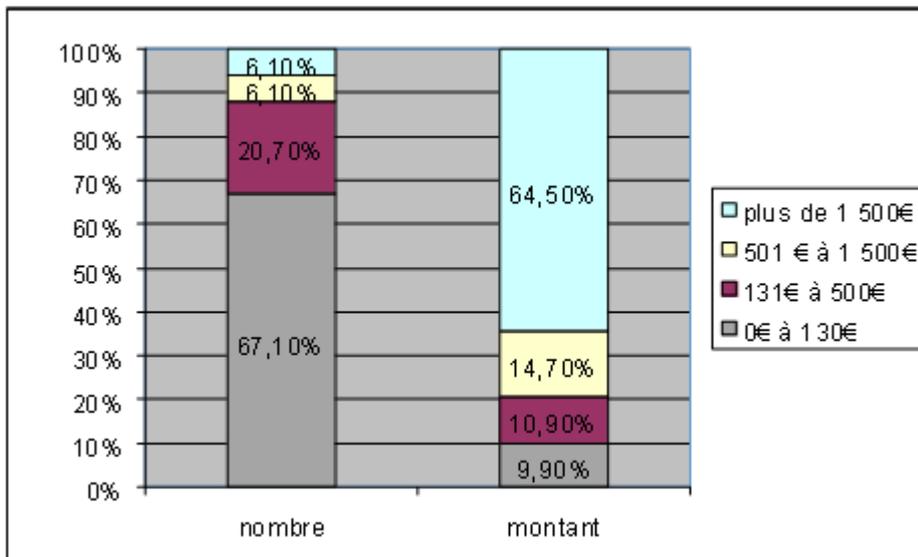
Les restes à recouvrer sur lesquels le comptable a pu effectuer des actions s'élèvent donc à 93 000€, dont 28 000€ font l'objet de délais accordés par l'Ordonnateur (trésorerie Sillages).

Bien qu'en diminution, ces actions ont été maintenues à un niveau encore élevé (la baisse constatée sur les relances et les mises en demeure s'explique par la diminution du nombre de titre pris en charge) en particulier pour les actions à effet immédiat (retenues sur salaire et/ou comptes bancaires, saisies) dans la mesure où mes services disposent des informations correspondantes.

L'année 2016 présente la mise en place d'une nouvelle action : la phase comminatoire, permettant d'envoyer un huissier de justice afin d'effectuer une dernière relance, de prendre des renseignements et, éventuellement, d'encaisser la dette, sans pouvoir procéder à une saisie.



Grâce à ces actions, le taux de recouvrement sur année courante passe de 98,02% en 2015 à 98,86% en 2016, et le taux de recouvrement sur année précédente de 99,36% à 99,37%.



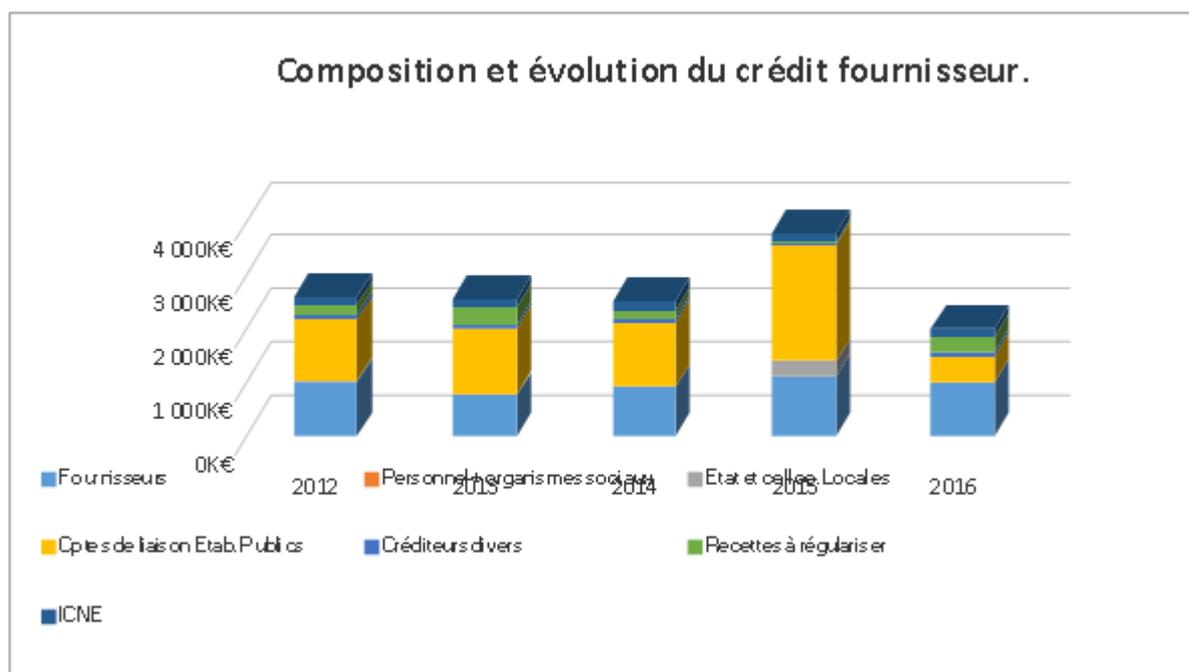
L'analyse de la structure des restes montre que les titres d'un montant inférieur à 500€ représentent moins de 21% des restes, mais près de 88% de titres, alors que les titres supérieurs à 1 500€ ne représentent que 6% du nombre, mais 64,5% des restes.

Il est à noter qu'un titre de 27 800€ fait l'objet de délais accordés par l'Ordonnateur.

- Le crédit fournisseur

Le crédit fournisseur présente une évolution inverse à celle du crédit client puisque, alors que le crédit client baissait en 2015, le crédit fournisseur augmentait, et face à la forte progression du crédit client en 2016, le crédit fournisseur baisse sensiblement.

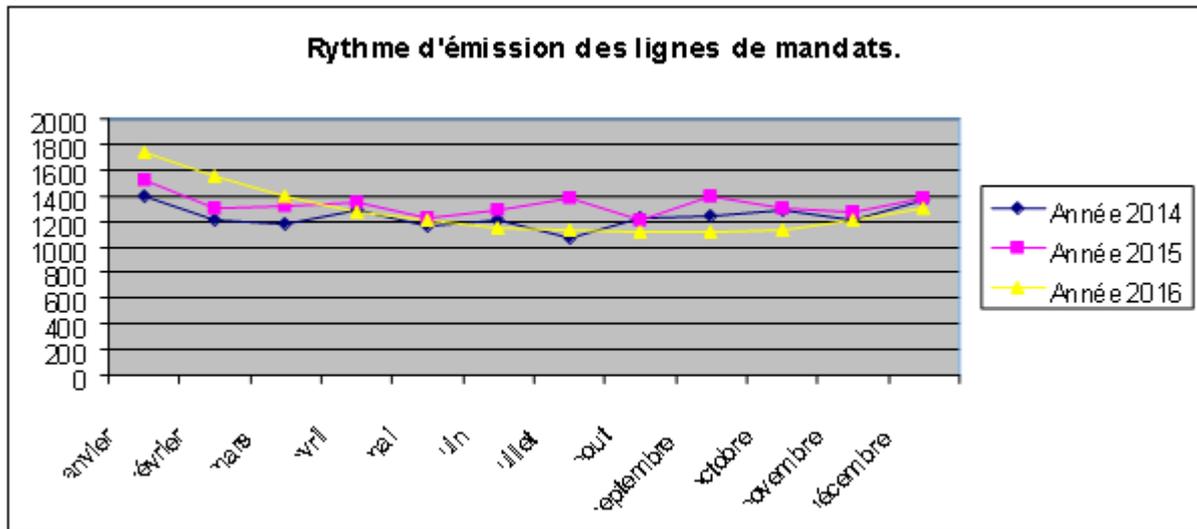
Ces mouvements s'expliquent essentiellement par les évolutions de la trésorerie disponible des budgets annexes, et en particulier celle du service assainissement qui avait fortement augmentée en 2015 en attente du paiement de la nouvelle redevance due à la commune d'Antibes pour la station d'épuration rénovée.



	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Fournisseurs</b>	1 004K€	749K€	900K€	1 088K€	985K€
<b>Personnel + organismes sociaux.</b>	0K€	1K€	0K€	20K€	1K€
<b>Etat et colloc. Locales</b>	36K€	4K€	0K€	278K€	0K€
<b>Cptes de liaison Etab. Publics</b>	1 130K€	1 258K€	1 228K€	2 189K€	488K€
<b>Créiteurs divers</b>	80K€	74K€	56K€	11K€	65K€
<b>Recettes à régulariser</b>	206K€	326K€	166K€	56K€	315K€
<b>ICNE</b>	143K€	158K€	168K€	150K€	132K€
<b>Crédit Fournisseur</b>	2 599K€	2 570K€	2 518K€	3 792K€	1 986K€

### L'activité Paiement

Le nombre de lignes de mandats émises s'élève à 15 310 en 2016 contre 15 932 en 2015.

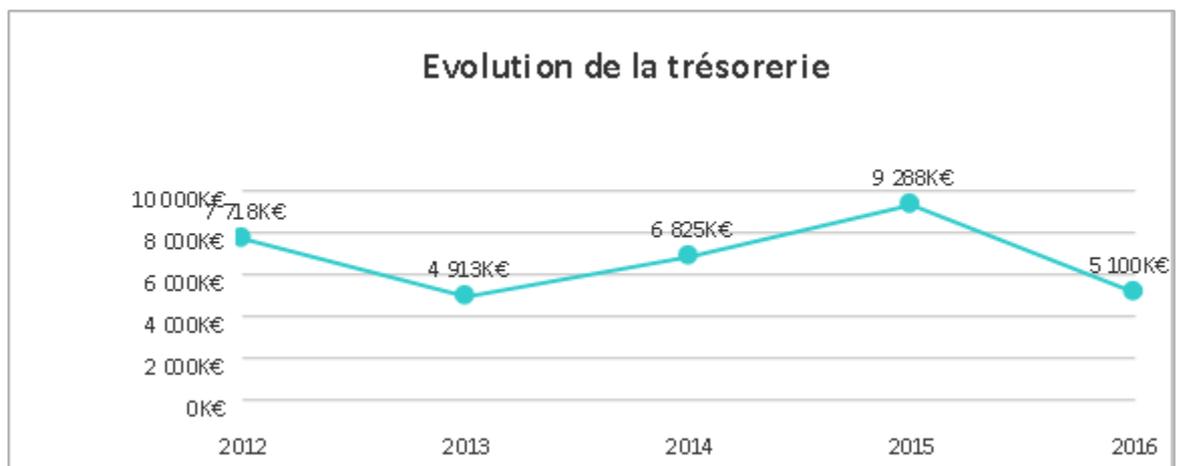


Le rythme d'émission des lignes de mandats montre une grande régularité sur l'ensemble de l'année, gage d'une bonne répartition de la charge des paiements.

Toutefois, le délai global de paiement connaît une légère dégradation, passant de 20,84 jours en 2015 à 23,89 jours en 2016, avec un taux de représentativité de 99,72%. Le délai de paiement du comptable passe de 7,41 jours en 2015 à 3,06 jours en 2016.

Les rattachements de charges baissent de 556K€ en 2015 à 381K€ en 2016.

La qualité du mandatement est développée en annexe, dans l'analyse du Contrôle Hiérarchisé de la Dépense (CHD).



Avec l'évolution conjointe d'un fonds de roulement, à la baisse, et du besoin en fonds de roulement en forte hausse, la trésorerie disponible connaît une très sensible diminution, se situant à 5,1 millions d'euros.

Elle représente désormais près de 121 jours de dépenses courante, ce qui est suffisant pour ne pas avoir besoin de recourir à une ligne de trésorerie, mais doit être relativisée car elle comprend la part en capital de l'emprunt obligataire à remboursement in fine, pour 1,960 millions d'euros.

## **F - Conclusion. Principaux constats –**

Les inondations catastrophiques de 2015 ont profondément perturbé le fonctionnement de la collectivité, conduisant à des indicateurs difficilement comparables.

Ainsi, confrontée à la nécessité de faire des travaux urgents pour assurer la sécurité de ses habitants et permettre le redémarrage de son fonctionnement, la commune a vu l'EBF de 2015 fortement chuter, conduisant à une CAF nette négative. Par contre, l'encaissement des premiers acomptes de subvention avant le début des travaux d'investissement a permis de conforter ses réserves, augmentant significativement le fonds de roulement et donc la trésorerie.

En 2016, la fin des travaux urgents permet de retrouver un EBF plus normal, avec une CAF nette fortement majorée du fait de l'encaissement des remboursements des assurances. Par contre, les travaux d'investissement nécessaires à la remise en service des immobilisations ont été couverts, logiquement, par une reprise sur les réserves constituées l'année précédente et donc par une baisse du fonds de roulement.

Maintenant que la première partie des conséquences de ces inondations semble couverte, la commune retrouve des indicateurs proches de ceux de 2014 : EBF de 3,7 millions, il était de 3,5 millions en 2014 ; CAF nette de 1,255 millions (en retirant les remboursements des assurances), elle était de 1,206 millions en 2014 ; Fonds de Roulement de 6 millions, il était de 5,2 millions en 2014.

Elle se retrouve donc en position favorable pour retrouver un rythme normal de fonctionnement, développer un programme d'investissement et, éventuellement, faire face à la seconde partie des conséquences des inondations (achats et démolitions de propriétés...).

D'autant que, malgré les difficultés relevées, la commune a maintenu ses efforts de maîtrise des charges (masse salariale, charges générales) et de désendettement, lui permettant d'être désormais proche des moyennes des communes de même strate.

Par contre, la commune devra être attentive à la stagnation, pour la troisième année consécutive, des recettes de fonctionnement, cette situation s'expliquant par la baisse des dotations d'Etat, tout juste compensée par le dynamisme des produits de la fiscalité.

Le problème devrait toutefois être facilement réglé compte tenu du niveau désormais résiduel des dotations versées, et de la marge de manœuvre importante dont dispose la commune dans le domaine de la fiscalité (faiblesse des taux, surtaxe résidences secondaires non votée, politique d'abattement favorable).